

DROM

Bulletin Municipal



LE DROMADAIRE





Drom
Village du
REVERMONT

MOT DU MAIRE 3

INFORMATIONS PRATIQUES

Divers 4-5
CLIC / ADAPA / ADMR 6

INFORMATIONS DIVERSES

Calendrier des manifestations / Etat civil /
Service civique 7
Élections municipales 2020 / Le BRAIN 8-9
Ma prim'rénoV 10-12
Gendarmerie 13

CONSEIL MUNICIPAL

Budgets 14-15
Travaux église 16
Crise sanitaire 17
Reboisement 18-19
Éclairage fêtes 20
Déchets 21
Carrière Guinet 22

Coopération intercommunale

SIEA / Voirie et élagage 23

VIE LOCALE

Rétrospective 2020 24-35
Ecole 36-37

ASSOCIATIONS

Don du sang 38
CROP 39
Sapeurs-pompiers 40-41
Jardin partagé 42-43
Trail dog adventure 44
Bibliothèque 45
Patrimoine 46-47
Cinéma 48-49
ARCMA 50
Club âge d'or / CCAS 51

Directeur de publication :
Denis BOLLAGHE.

Conception, réalisation :
Florence BLATRIX COUATAT, Isabelle POINÇET,
Annabelle TANESIE, Denis BOLLAGHE, Cindy
COGHET.

Remerciements spéciaux :
Yves GUILLEMOT, Daniel BROCHIER, Sylvain
TURPIN, Martine BONNET, Marie-Thérèse
GORRETEL, Anthony PONCET.

2020 restera dans l'histoire l'année de la pandémie de la covid 19 avec pour conséquence les changements de notre vie au quotidien de nos relations sociales et aussi de nombreuses victimes. Toutefois l'arrivée des vaccins peut nous laisser l'espoir de sortir de cette crise et de retrouver une vie "normale".

2020 a été aussi l'année de l'élection d'une nouvelle équipe municipale, son installation a été retardée par le confinement mais nous avons malgré tout pu finaliser ou poursuivre les chantiers en cours et préparer de nouveaux projets.

Ce mandat sera consacré à l'entretien des bâtiments communaux, de leur isolation et de les équiper de système de chauffage plus respectueux de l'environnement.

J'espère que cette année connaîtra la fin de la crise sanitaire qu'elle vous permettra de réaliser vos projets et je vous souhaite à toutes et à tous une bonne santé et plein de réussite pour 2021.

Michel GUILLOT.



Madame, monsieur,

En mars dernier, j'ai conduit la liste « ENSEMBLE POUR DROM » aux élections municipales. Cette liste alliait expérience avec cinq élus sortants et renouvellement avec six nouveaux candidats. L'installation du conseil municipal a été retardée par la crise sanitaire.

J'ai eu l'honneur de devenir maire de notre commune le 26 mai et vice-présidente de la Communauté d'Agglomération en charge de l'environnement, l'eau et l'énergie le 15 juillet.

Les commissions communales ont été installées le 8 juin et ont immédiatement commencé à travailler.

Durant l'été, les circonstances politiques départementales m'ont amené à conduire une liste aux élections sénatoriales. Elue le 27 septembre au Sénat, mon nouveau mandat devenait incompatible avec les fonctions exécutives locales. Le 11 novembre, le nouvel exécutif de la commune a été installé. J'adresse tous mes vœux de réussite au nouvel exécutif et leur renouvelle mes remerciements, tout particulièrement à Michel GUILLOT qui a repris le flambeau.

Mon mandat sénatorial constitue un nouvel engagement au service de notre territoire. Je reste élue au sein du conseil municipal et continue de siéger au sein du Conseil Communautaire de l'agglomération. Mon attachement et mon engagement envers ma commune sont intacts et je resterai aux côtés du maire et des adjoints pour accompagner les projets de la commune et sa gestion.

Au Sénat, je siège dans deux commissions : la Commission des Affaires Economiques ainsi que la Commission des Affaires Européennes. Pour la Commission des Affaires économiques, suis co-rapporteuse du groupe de suivi Veolia/Suez ; pour la Commission des Affaires européennes, je suis co-rapporteuse sur le numérique en Europe. Je préside le groupe d'études sur « l'économie sociale et solidaire » et suis membre de la Délégation sénatoriale aux entreprises.

Alors que cette année sera encore largement marquée par la crise sanitaire, ensemble, dans notre commune, dans notre pays, nous devons continuer à faire face et espérer des lendemains meilleurs grâce à la vaccination et au respect des règles sanitaires.

Bien à vous

MAIRIE DE DROM:
Tél. : 04 74 30 67 48
drom@mairie-drom.fr

Création impression :
GDS EDITIONS
44 Avenue du mail
01000 BOURG-EN-BRESSE
Tél. : 04 74 21 27 37
E-mail : gdseditions@orange.fr

ADMINISTRATIONS

La Mairie est ouverte de 13 H à 16 H le mercredi et de 16 H à 19 H le vendredi.

Mairie : 04 74 30 67 48

Mairie courriel : drom@mairie-drom.fr

Page facebook :

Drom Village du Revermont



Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse :

Téléphone : 04 74 24 75 15

Site internet : www.grandbourg.fr

Perception : Bourg Municipale, 8 rue Gabriel Vicaire à Bourg-en-Bresse : 04 74 22 83 90

SECOURS

Gendarmerie : 17 Ceyzériat : 04 74 30 00 10

Pompiers : 18 Drom : Chef de Centre, Anthony PONCET 06 12 26 16 25

S.A.M.U : 15

Numéro d'appel d'urgence européen : 112 (à utiliser pour les portables)

Centre Antipoison : 04 72 11 69 11

Femmes victimes de violence : 3519

RÉSEAUX

Réseau d'eau : Suez – Lyonnaise des eaux :

Service clientèle : 0977 401 133

Urgences 24 H/24 : 0977 401 134

E.D.F. : 09 726 750 01 (sécurité, dépannage)

SOCIAL

Point Accueil Solidarité : le Pré de la Cour

01370 MEILLONNAS : 04 74 47 13 00

Puéricultrice : Françoise PEULET le jeudi de 15 H à 17 H

Conseillère en économie sociale et familiale :

Auréli BOURCET sur rendez-vous

Assistante sociale : Marie-Anne LÉGLISE, sur rendez-vous.

SPORT, CULTURE ET ANIMATION (Horaires hors période COVID)

La **bibliothèque** propose gratuitement ses livres tous les lundis de 18 à 19 H et samedis de 10 à 11 H à la Salle de réunions.

Le **cinéma** : projection le lundi soir, une semaine sur trois.

Le **club de l'Age d'Or** se réunit tous les mercredis d'Octobre à Avril à la salle polyvalente de 13 H 30 à 17 H 30.

PRESSE

Correspondants de Presse :

Daniel Brochier (04 74 30 62 53 à Drom)

Voix de l'Ain,

M. Christian MORANDAT (04 74 30 68 29)

Le Progrès.

CULTE

Culte : Messe le dimanche à 10 H 30 (à Drom le dernier dimanche de septembre, aux Conches les lundis de Pâques et de Pentecôte), Donatien MBALA : 04 74 55 16 80 / mbaladonatien@gmail.com

HORAIRES DÉCHETTERIES

Sur roche 01250 SIMANDRE-SUR-SURAN

du 1^{er} avril au 30 septembre :

Lundi, mercredi, et vendredi : 14h - 16h45

Samedi : 9h - 11h45 / 14h - 17h45

du 1^{er} octobre au 31 mars :

Lundi et mercredi : 14h - 16h45

Samedi : 9h - 11h45 / 14h - 16h45

Lucinges 01370 VAL-REVERMONT

du 1^{er} avril au 30 septembre :

Lundi et vendredi : 14h - 16h45

Mercredi et samedi : 9h - 11h45 / 14h - 17h45

du 1^{er} octobre au 31 mars :

Lundi et vendredi : 14h - 16h45

Mercredi et samedi : 9h - 11h45 / 14h - 16h45

Pour les particuliers, l'accès est libre. Pour les professionnels, l'accès est libre pour les déchets suivants : carton, métaux, et films plastiques. L'accès est payant pour les autres déchets (ticket de 9€ par passage). Les apports sont limités à 1m³ par semaine.

HORAIRES FROMAGERIE

Lundi / Mardi	9 h - 12 h 30 / 18 h - 19 h
Mercredi	Fermé
Jeudi / Vendredi	9 h - 12 h 30 / 18 h - 19 h
Samedi	9 h - 12 h 30 / 16 h - 19 h
Dimanche	9 h - 12 h

TARIFS SALLE POLYVALENTE

	RÉUNION	1 JOUR	2 JOURS
Associations	42	63	93
Particuliers Drom	62	112	166
Autres	101	225	305

Contactez la mairie pour tout renseignement

SERVICES

Le **Courrier** est relevé du lundi au samedi, à partir de 9 h 00.

Les **Ordures ménagères** sont collectées le mercredi à partir de 5 h 00.

Transports scolaires :

Car Ceyzériat : départ 7 h 37

Car Bourg (tout public) : départ 6 h 54.

Ce car peut aussi être utilisé par des particuliers moyennant un tarif de 1,30 €.



Transport à la demande : vers

Bourg-en-Bresse (Carré Amiot),

Ceyzériat (Mairie),

Villereversure (Place de la mairie),

sur réservation du lundi au samedi de 8h à 19h :

Via le site www.rubis.grandbourg.fr

rubrique transport à la demande,

ou par téléphone

au 04 57 38 37 01

Poids public : contacter la mairie.

Animaux trouvés : Contacter la Mairie.

LITIGES

Conciliateur : litiges entre particuliers
 Mme Chantal Michel : le 1^{er} mardi matin de chaque mois
 sur rendez-vous à la Mairie de Ceyzériat,
 rue Jérôme Lalande au 04 74 25 09 09
chantal.michel.perrot@conciliateurdejustice.fr

Défenseur des droits : Le Défenseur des droits est
 une institution indépendante de l'État. Créée en 2011
 et inscrite dans la Constitution, elle s'est vu confier
 deux missions :

- ☛ défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés ;
 - ☛ permettre l'égalité de tous et toutes dans l'accès aux droits.
- Toute personne physique (un individu) ou toute personne morale (une société, une association...) peut le saisir directement et gratuitement lorsqu'elle :
- ☛ pense qu'elle est discriminée ;
 - ☛ constate qu'un représentant de l'ordre public (police, gendarmerie, douane...) ou privé (un agent de sécurité...) n'a pas respecté les règles de bonne conduite ;
 - ☛ a des difficultés dans ses relations avec un service public (Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, retraite...);
 - ☛ estime que les droits d'un enfant ne sont pas respectés.

• Vous pouvez contacter votre défenseur des droits à la **Maison de justice et du droit**
 34 cours de Verdun
 01000 BOURG EN BRESSE
 au 04 74 14 01 40

Gérard PERDRIX sur RV le jeudi
 Jean-Louis HELARY sur RV le lundi matin

DON DU SANG

CEYZÉRIAT (Centre Festif et des congrès)

Mardi 9 Février de 15h00 à 19h00

Lundi 22 Mars de 15h00 à 19h00

JASSERON (Salle des fêtes)

Lundi 12 Avril de 16h00 à 18h30

Lundi 2 Août de 16h00 à 18h30

MEILLONNAS (Salle des fêtes)

Lundi 25 Octobre de 16h00 à 18h30

HAUTECOURT (commune de Hautecourt-Romanèche)

VILLEREVERSURE Jeudi 22 Juillet de 16h00 à 18h30

CHAVANNES SUR SURAN (commune de Nivigne et Suran)

Jeudi 4 Novembre de 15h30 à 19h00



**EFS AUVERGNE-RHONE-ALPES
 SITE DE BOURG-EN-BRESSE**

Hôpital Fleyriat
 900 Route de Paris
 01012 BOURG-EN-BRESSE
 Tel : 04 74 50 6220
 Internet : dondesang.efs.sante.fr



PETITE ENFANCE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

Accueil périscolaire : de 7 h 30 à 8 h 45, de 11 h 45 à 13 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 30.

Assistantes maternelles :

Monique Leclerc :

09 80 89 56 97

06 73 98 09 55



Le multi accueil Pom'Canelle à St Etienne du Bois permet à la fois l'accueil régulier (type crèche) et occasionnel (type halte garderie) d'enfants de 10 semaines à 4 ans. : 04 74 25 08 46

Courriel : pomcanelle@ca3b.fr

Le RAM (Relais assistantes maternelles)

Le relais assistantes maternelles est un service mis en place pour faire le lien entre les parents (ou futurs parents), les assistantes maternelles et les enfants.

Animatrice responsable :

Carmen PEREIRA

Siège du relais :

Foyer des Mousserons 01370

TREFFORT CUISIAT :

04 74 42 33 04

06 24 67 90 49

Courriel : relais.caramel@wanadoo.fr



Caisse d'allocations familiales



Pour une information sur les prestations familiales et les aides d'action sociale, deux services sont à votre disposition 24 heures sur 24.

ALLOCAF : 0810 25 01 10
 INTERNET : www.caf.fr

Mission locale jeunes

La mission locale jeunes accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans formation. Elle assure un suivi personnalisé, une aide à l'orientation, à la formation, un soutien à la recherche d'emploi.

Contact : 04 74 45 35 37



AGENCE LOCALE ÉNERGIE CLIMAT

ALEC de l'Ain : Conseil en économie d'énergie

Contact : 04 74 45 16 46

Du lundi au vendredi de 9 H à 12 H

et de 13 H 30 à 17 H.

Site internet : www.alec01.fr



ALEC⁰¹

Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain



**Centre Local d'Information
pour les personnes âgées
et leur entourage**

Le service est gratuit

Le CLIC, c'est :

- un lieu d'écoute, d'information, d'orientation et de prévention
- un lieu de coordination et d'aide à la prise de décision pour les personnes, leur entourage et les professionnels
- un lieu ressource pour les professionnels de la gérontologie

A qui s'adresse-t-il ?

A toute personne retraitée et à son entourage qui seraient à la recherche d'information ou qui auraient besoin d'être aidé et accompagné dans certaines démarches.

Même si vous avez de la famille qui réside dans un autre département, le CLIC peut vous donner les coordonnées des lieux d'informations sur toute la France.

Pourquoi contacter le CLIC ?

Vous vous interrogez sur la mise en place d'aide à domicile, sur des structures d'hébergement pour personnes âgées, sur des activités de loisirs...Le CLIC répond à vos questions et facilite vos démarches.

- Qui dois-je appeler pour avoir une aide à domicile ? Combien cela va me coûter ? Quelles sont les différences entre tous les services ?
- Est-ce qu'il existe des aides quand on sort de l'hôpital ? Lesquelles ? Où dois-je m'adresser ? Quels dossiers faut-il faire ? Qui peut m'aider pour remplir les dossiers ?
- Quels sont les tarifs des établissements d'hébergement pour personnes âgées ? Est-ce qu'il existe des aides financières ? Quel établissement est le plus adapté à mon état de santé ?
- Je ne peux plus enjamber ma baignoire. Est-ce que je peux avoir des aides pour mettre une douche à la place ?
- Je souhaiterais apprendre à utiliser internet. Où puis-je apprendre ?
- Je suis inquiet pour ma mémoire. A qui dois-je en parler ? Est-ce qu'il existe des lieux de consultation ?

Le CLIC c'est également...

L'organisation de réunions d'information, de conférences ou encore d'ateliers sur des thématiques de prévention sociale et médico-sociale à destination des seniors.

Exemple : la mémoire, le sommeil, la gestion du stress, les arnaques à la consommation, le bon usage du médicament, la prévention des chutes...

CLIC DU BASSIN BURGIE

11 rue Aristide Briand

01 000 BOURG EN BRESSE

04.74.22.11.11

clicbassinburgien@adag01.fr

www.adag01.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi

De 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H00

Prise de RDV souhaitée

Possibilité de visite à domicile

ADAPA

adapa
AIDER & ACCOMPAGNER
À DOMICILE

AIDER & ACCOMPAGNER
À DOMICILE



16 rue de la Gare
01370 ST ETIENNE DU BOIS
Accueil sans rendez-vous :
Jeudi 14h - 15h30

04 74 45 59 65
contact@adapa01.com

Nous recrutons !



VOUS **aider**
À RENDRE LA VIE PLUS SIMPLE

Nos services
D'AIDE À LA PERSONNE

- Aide et soins à domicile
- Prévention
- Alternatives aux domiciles
- Aide aux proches aidants
- Portage de repas
- Transport accompagné
- Objets connectés
- Aide à la fonction d'employeur

ADMR des Deux Vallées

Ces derniers mois ont été particulièrement compliqués pour notre association qui a dû revoir toute son organisation dès les 1^{ers} jours du confinement décrété par le gouvernement pour lutter contre la pandémie de la Covid-19.

Tous les actes essentiels ont été maintenus auprès des personnes les plus fragiles en appliquant au maximum les protocoles d'hygiène adaptés. Une veille téléphonique hebdomadaire a été mise en

Par ailleurs, le groupe d'animation s'affirme de plus en plus comme un trait d'union incontournable pour rompre l'isolement des personnes âgées. Afin de poursuivre cette action, nous avons déposé 4 appels à projets auprès du Conseil départemental dans le cadre de son plan Seniors 2016-2021 : ateliers mémoire en 2018, fabrication de l'arbre généalogique, atelier de nutrition en partenariat avec la banque alimentaire, découverte de l'auto-massage avec un professionnel.

Enfin, n'oublions pas les 30 ans de notre association que nous avons fêtés en novembre dernier avec la participation du chœur de Mérygnat « La Mérillante » qui nous a ravis par une interprétation de grande qualité de son répertoire très varié.

Quant au 4^{ème} trimestre 2019, il s'est terminé par les ateliers accordés par le Conseil départemental de l'Ain dans le cadre du plan seniors afin de redonner du lien social et rompre l'isolement. La manifestation « vente de tartiflettes » a rencontré un franc succès. Les mesures d'hygiène à respecter étant très contraignantes, exceptionnellement, elle n'est pas reconduite en 2020.

En décembre, nous avons renouvelé le repas de Noël en commun

place pour les autres et la livraison des repas s'est poursuivie normalement.

L'équipe administrative a assuré la continuité des missions en télétravail.

Dans le courant le mois de juin, l'activité a repris petit à petit son cours normal.

Nous ne pouvons que féliciter notre personnel qui s'est trouvé en première ligne face à cette crise sanitaire et qui a fait preuve d'un grand professionnalisme.

avec les locataires de la Résidence de la Grange Buisson à Villereversure qui est toujours bien apprécié et réussi grâce à la mobilisation de nos salariées riciproques.



L'ADMR ET SES NOUVELLES
MARQUES DE SERVICES



ADMR des deux Vallées
95, Place du Monument
01250 Villereversure

2019	Heures d'intervention
Activité du secteur des Deux Vallées	29 506
Activité sur la commune de DROM	831

Tél / Fax. : 04 74 51 86 77 - Mail : adeuxvallees@fede01.admr.org

Cadre de secteur : Laetitia PERRODIN • Assistante technique : Véronique BERNARD-PHILIBERT

• Assistante administrative : Stéphanie Hampartzoumian

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

MARS

Jeudi 19 :

Cérémonie au Monument

Dimanche 28 :

Passage à l'heure d'été

AVRIL

Samedi 10 et

Dimanche 11 :

Expo photos du CROP (annulé)

Dimanche 25 :

28^{ème} bourse d'échange de l'ARCMA (annulé)

MAI

Mercredi 8 :

Cérémonie au monument

Dimanche 30 :

34^{ème} Triathlon de Bourg-en-Bresse

JUILLET/AOÛT

du Mercredi 7 Juillet au

Vendredi 26 Août :

(tous les mercredis et jeudis)

Découverte de la vallée sans rivière et exploration du tunnel par l'AGEK <http://agek.ain.free.fr>

SEPTEMBRE

Dimanche 5 :

Course Cycliste ' La Bisou '

Samedi 25 et Dimanche 26 :

Fête de Drom

OCTOBRE

Dimanche 31 :

Passage à l'heure d'hiver

NOVEMBRE

Dimanche 11 :

Cérémonie au monument

Samedi 20 : Repas des anciens

ETAT CIVIL

Naissances :



DÉROGNAT Cam
29 septembre 2020

STOHR Léopold
29 novembre 2020

Décès :



GUILLEMOT
Rolande
née Radix
2 octobre 2020

SERVICE CIVIQUE

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE



www.defense.gouv.fr/jdc

Jeune citoyen en devenir

Tu viens d'avoir 16 ans ? Il est temps pour toi de te faire recenser. Pour cela, il suffit de te rendre en mairie, muni de ta carte nationale d'identité et de ton livret de famille. Le recensement te permettra, entre autre, de t'inscrire à de futurs examens tel le baccalauréat, ou encore de déclencher ta convocation à la Journée de Défense et Citoyenneté (JDC). Cette journée est obligatoire, tu y aborderas différents thèmes, notamment sur tes droits et devoirs de citoyen, ou d'éventuels questionnements quant à la défense nationale. Dès réception de ton attestation de recensement, tu recevras automatiquement un ordre de convocation à domicile, environ 45 jours avant la date de ta JDC. En raison de la crise sanitaire, et si confinement il y a, tu auras la possibilité de réaliser cette formation en ligne.

INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES

Plus tard, lorsque tu atteindras ta majorité, une nouvelle opportunité s'offrira à toi, celle du droit de vote. Dès lors que tu as effectué les démarches de recensement, tu es automatiquement inscrit sur la liste électorale de ta commune de résidence. En revanche, en cas de déménagement (et cela s'applique à toute personne majeure), il faudra t'inscrire sur la liste de ta nouvelle commune. L'inscription peut se faire en mairie ou sur le site internet servicepublic.fr. En 2021 auront lieu les élections départementales, initialement prévues pour le mois de Mars et décalées à Juin en raison de la pandémie de Covid 19. La date d'inscription limite est fixée au Vendredi 23 Avril 2021. Il ne te reste plus qu'à accomplir ton devoir de citoyen



Le 15 Mars 2020 a eu lieu le 1^{er} tour des élections municipales. A l'issue du vote, 65 % de votants contre 35 % d'abstentions. L'ensemble des 11 fauteuils de conseillers municipaux se décompose ainsi :



(De gauche à droite)

- ▶ Annabelle TANESIE – 48 ans - Architecte
- ▶ Denis BOLLACHE – 30 ans - Conseiller Vendeur
- ▶ Bernard LARRUAT – 60 ans - Salarié agricole
- ▶ Yvan HERTRICH – 48 ans - Agent des routes
- ▶ Isabelle PONCET – 54 ans - Secrétaire de Direction
- ▶ Maud BROCHARD – 42 ans - Infirmière Anesthésiste
- ▶ Florence BLATRIX CONTAT - 54 ans - Professeure d'économie-gestion
- ▶ Michel DUPONT – 55 ans - Opérateur
- ▶ Michel GUILLOT – 59 ans - Technicien
- ▶ Fanette DROMARD – 34 ans - Educatrice spécialisée
- ▶ Marie Thérèse CORRETEL – 68 ans - Retraitée agricole



L'installation du conseil municipal s'est tenue le 26 Mai 2020, Florence Blatrix Contat est élue Maire de Drom, secondée par Michel Guillot, 1^{er} adjoint, Isabelle Poncet, 2^{ème} adjointe et Bernard Larruat 3^{ème} adjoint.



Quelques mois plus tard, nous apprenions une autre grande nouvelle pour le village. A l'occasion des élections sénatoriales du 27 Septembre, Florence Blatrix Contat est élue sénatrice, une première pour notre petit village du Revermont ! Cependant, ses nouvelles fonctions l'obligeront à renoncer à son rôle de maire. Un remaniement du conseil municipal est donc décidé, en huit clos, le Mercredi 11 Novembre et les votes se tournent vers Michel Guillot qui sera élu nouveau maire de Drom. Il sera assisté cette fois ci par 3 adjoints, Bernard Larruat, Isabelle Poncet et Yvan Hertrich ainsi que d'un conseiller délégué, Denis Bollache.

ÉLECTIONS MUNICIPALES suite

Le Conseil Municipal a réparti ses membres parmi les commissions municipales comme suit :**1. Commission finance :**

Michel GUILLOT, membre de droit, Maud BROCHARD, Bernard LARRUAT, Florence BLATRIX CONTA et Denis BOLLACHE

2. Commission appel d'offre :

Michel GUILLOT, membre de droit, Bernard LARRUAT, Titulaire / Annabelle TANESIE, suppléante Isabelle PONCET, Titulaire / Maud BROCHARD, suppléante Yvan HERTRICH, Titulaire / Michel DUPONT, suppléant

3. Commission urbanisme :

Michel GUILLOT, membre de droit, Marie-Thérèse CORRETEL, Isabelle PONCET, Florence BLATRIX CONTAT et Denis BOLLACHE

4. Commission travaux :

Michel GUILLOT, membre de droit, Annabelle TANESIE, Yvan HERTRICH, Bernard LARRUAT et Michel DUPONT

5. Commission environnement et cadre de vie :

Michel GUILLOT, membre de droit, Fanette DROMARD, Bernard LARRUAT et Denis BOLLACHE

6. Commission voirie et chemins communaux :

Michel GUILLOT, membre de droit, Marie-Thérèse CORRETEL, Yvan HERTRICH, Florence BLATRIX CONTAT et Michel DUPONT

7. Commission bois :

Michel GUILLOT, membre de droit, Bernard LARRUAT, Yvan HERTRICH, Fanette DROMARD et Michel DUPONT

8. Commission vie associative, culture, animation et patrimoine :

Michel GUILLOT, membre de droit, Annabelle TANESIE, Isabelle PONCET, Fanette DROMARD et Michel DUPONT

9. Commission communication :

Michel GUILLOT, membre de droit, Isabelle PONCET, Denis BOLLACHE, Florence BLATRIX CONTAT et Annabelle TANESIE

10. Commission action sociale, solidarité et séniors :

Michel GUILLOT, membre de droit, Fanette DROMARD, Isabelle PONCET, Maud BROCHARD et Marie-Thérèse CORRETEL

11. Commission affaires scolaires et périscolaire :

Michel GUILLOT, membre de droit, Maud BROCHARD, Isabelle PONCET, Florence BLATRIX CONTAT et Marie-Thérèse CORRETEL

12. Commission Sapeurs-Pompiers Volontaires :

Michel GUILLOT, membre de droit, Bernard LARRUAT et Yvan HERTRICH

SIEA : Florence BLATRIX CONTAT, Titulaire / Denis BOLLACHE suppléant

SYNDICAT DES EAUX BRESSE, SURAN, REVERMONT :

Florence BLATRIX CONTAT, Titulaire / Bernard LARRUAT, suppléant

SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIÈRE D'AIN, AVAL ET SES AFFLUENTS : Bernard LARRUAT, Titulaire / Michel DUPONT, suppléant

Comité consultatif extra-municipal : Travaux et projets, Animation, Culture, Patrimoine, Action sociale, Environnement et cadre de vie.

LE BR'AIN MONNAIE LOCALE

Bientôt une monnaie locale complémentaire sur CA3B !

Les monnaies locales complémentaires, qui sont au nombre de 82 en France, ont été légalisées par leur intégration au Code monétaire et financier par la loi relative à l'Économie Sociale et Solidaire du 31 juillet 2014 et apparaissent comme un outil idéal de relocalisation de l'économie. Auvergne-Rhône-Alpes en compte de nombreuses : la Gonette à Lyon, l'Elef à Chambéry, le Lien à Saint Etienne ou encore le Cairm à Grenoble.

Dans l'Ain, une association travaille depuis 2016 à la création d'une monnaie locale complémentaire sur le Grand Bassin de Bourg-en-Bresse. Elle s'appellera « Le BR'Ain » et verra le jour à l'automne 2021.

Elle n'a pas vocation à remplacer l'euro, mais à encourager les consommateurs à consommer local et les commerçants, à s'approvisionner localement. À chaque BR'Ain en circulation correspond un euro déposé à la NEF pour alimenter un fonds destiné à soutenir des projets de l'Économie Sociale et Solidaire.



Pour rester informés, vous pouvez vous inscrire à la lettre d'information à cette adresse :

<https://framaforms.org/inscription-newsletter-mlc-le-brain-1601576689>.

Contact : mlcbresserevermont@gmail.com

La rénovation énergétique de l'habitat, enjeu de la lutte contre le réchauffement climatique
Un réchauffement déjà important dans notre Région

CHANGEMENT CLIMATIQUE AVÉRÉ DEPUIS LES ANNÉES 60



PRINCIPAUX IMPACTS



Ces évolutions climatiques ont des répercussions sur les écosystèmes et les ressources naturelles, notamment sur la ressource en eau, la productivité végétale, la modification d'habitats et d'espèces et la pollution de l'air. Elles ont aussi des répercussions sur les activités économiques, comme le tourisme, l'agriculture et la sylviculture, ainsi que sur la santé des populations.

Les transports représentent près du tiers des émissions de GES régionales

Les transports (31.7%) et le secteur industrie et gestion des déchets (25.5%) sont les secteurs émettant le plus de GES en région. Les bâtiments résidentiels et tertiaires représentent un quart des émissions de GES régionales. Le secteur agricole pèse pour 17% dans les émissions de GES alors qu'il représente moins de 2% des consommations énergétiques.

L'habitat privé, un enjeu majeur

Le secteur résidentiel représente 32 % de la consommation énergétique.

C'est le 2^{ème} poste de consommation énergétique après le transport routier.

Il représente la 1^{ère} source de dépense énergétique pour les habitants ; 65 % de la consommation énergétique des logements est liée au chauffage.

La rénovation énergétique des logements est une priorité absolue pour lutter contre le dérèglement climatique et contre la précarité énergétique. Pour relever ces défis, le **Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat** est un service de proximité offert à tous les citoyens, et adapté aux différentes situations des ménages pour les accompagner à la réalisation de projets de rénovation énergétique de leurs logements afin de :

- Améliorer le confort d'été et d'hiver
- Économiser l'énergie et réduire les factures d'énergie
- Participer à la dynamique de transition énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Entretien et revaloriser le patrimoine immobilier

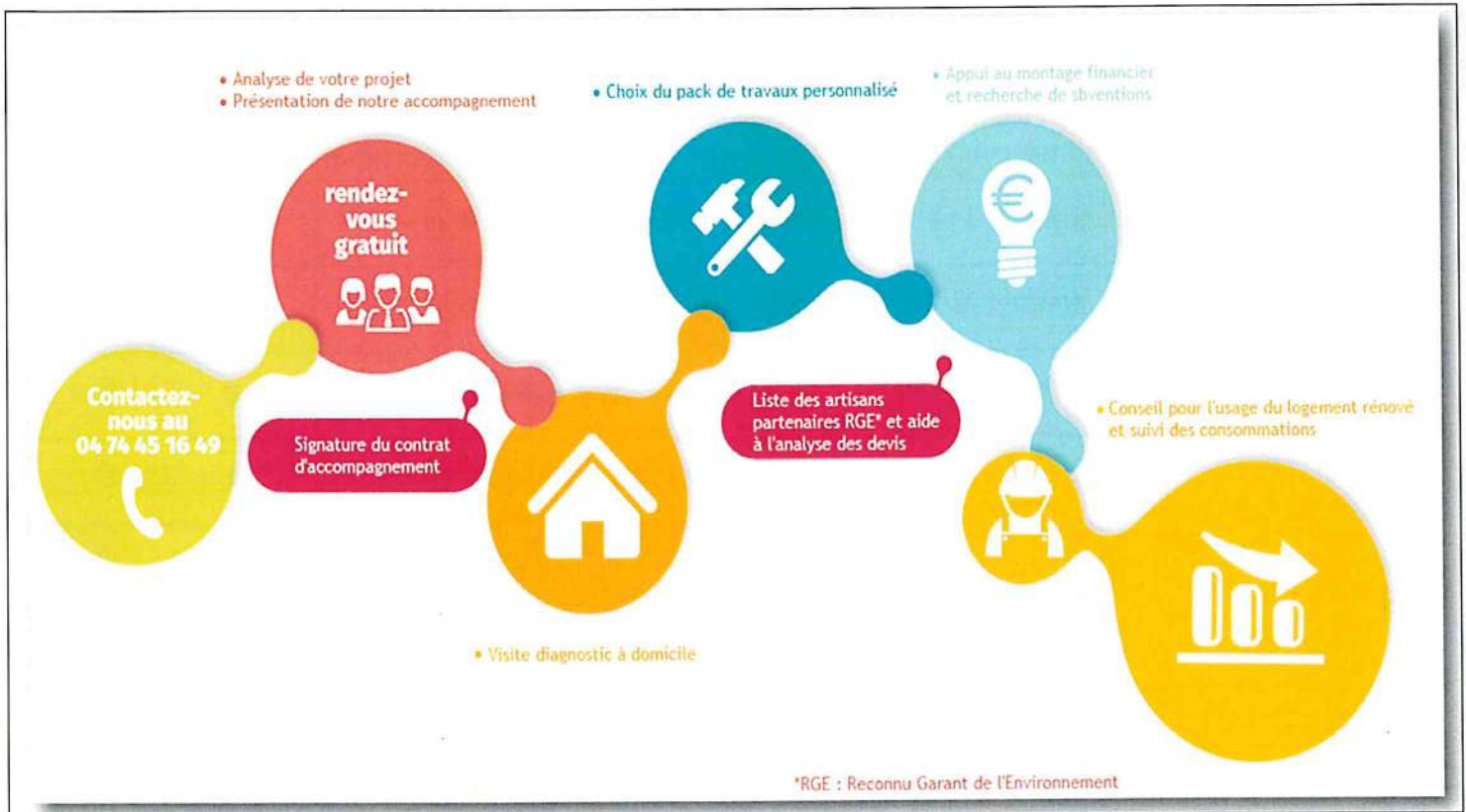
Afin d'assurer une même qualité de service à tous les ménages dans l'Ain, les intercommunalités ont décidé la mise en œuvre d'une porte d'entrée commune sur les questions d'énergie et d'habitat, en lien avec les acteurs locaux et experts sur leur territoire. L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain assure ce service de « porte d'entrée » du service à l'échelle du département.

MA PRIM'RENOV suite



Mon Cap Energie, un service proposé par la CA3B

Dans notre agglomération, Mon Cap Énergie vous propose un accompagnement individualisé et personnalisé d'aide à la rénovation énergétique performante. Un conseiller Info Énergie est à vos côtés pour faciliter votre démarche et vous guider à chaque étape de votre projet.



COMMENT CONTACTER « MON CAP ÉNERGIE » :

Inscrivez-vous via <http://moncapenergie.fr/accompagnement/>
 Prenez un rendez-vous par téléphone au 04 74 45 16 49
 (horaires d'ouverture : 9h - 12h et 13h30 - 18h)
 Envoyer un mail à info@alec01.fr

Rénovation énergétique de l'habitat : MAPRIMERENOV' désormais accessible à tous les ménages

Depuis le 1^{er} octobre 2020, l'aide de l'Etat MaPrimeRénov' devient accessible pour tous les ménages propriétaires, occupants ou bailleurs, quels que soient leur niveau de revenus.

Comment ça marche ?

À partir d'octobre 2020, MaPrimeRénov', aide de l'état en matière de rénovation énergétique des logements, est accessible pour tout propriétaire d'un logement de plus de 2 ans. Le dispositif s'activera à partir du 1er janvier 2021. Mais les devis de travaux de rénovation signés à partir du 1er octobre 2020 seront pris en compte dans l'étendue du dispositif. L'aide MaPrimeRénov' reste cumulable avec le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) ainsi que de l'aide Action Logement à destination des salariés du secteur privé et du secteur agricole.

Quels montants ?

Le montant de MaPrimeRénov' est calculé en fonction des revenus du foyer et du gain énergétique apporté par les travaux de chauffage, d'isolation ou de ventilation. Un plafonnement des dépenses éligibles est prévu.

Pour s'y retrouver, cinq profils ont été définis selon les niveaux de revenus :

PLAFONTS DE RESSOURCES HORS ILE-DE-FRANCE

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' Bleu Ménages très modestes	MaPrimeRénov' Jaune Ménages modestes	MaPrimeRénov' Violet Ménages intermédiaires	MaPrimeRénov' Rose Ménages très élevés
1	jusqu'à 14 879 €	jusqu'à 19 074 €	jusqu'à 29 148 €	≥ 29 148 €
2	jusqu'à 21 760 €	jusqu'à 27 896 €	jusqu'à 42 848 €	≥ 42 848 €
3	jusqu'à 26 170 €	jusqu'à 33 547 €	jusqu'à 51 592 €	≥ 51 592 €
4	jusqu'à 30 572 €	jusqu'à 39 192 €	jusqu'à 60 336 €	≥ 60 336 €
5	jusqu'à 34 993 €	jusqu'à 44 860 €	jusqu'à 69 081 €	≥ 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

En fonction de vos ressources, vous êtes désormais dans une catégorie dite **bleu**, **jaune**, **violet** ou **rose**. A chaque catégorie correspond un montant d'aide différent pour des actions de rénovation énergétiques. Pour connaître les actions de rénovations financées et leur montant pour chaque catégorie de revenus, rendez-vous sur <https://www.maprimerenov.gouv.fr/>

Quelles conditions pour en bénéficier ?

Les travaux doivent être réalisés par un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement.
 Les travaux doivent être conformes à des exigences de performance qui varient en fonction des aides (lire attentivement les règlements d'aides),
 Les dossiers de subventions et les demandes de prêt doivent être déposés avant d'engager les travaux.

Quels travaux ?

Les forfaits de travaux de rénovation éligibles à l'aide MaPrimeRénov' sont nombreux, tels que :

- l'isolation des murs
- l'isolation des rampants de toiture
- l'isolation de combles perdus
- le remplacement de fenêtres simple vitrage
- l'installation d'une chaudière à granulés
- l'installation d'une pompe à chaleur
- l'installation d'un poêle à bois
- l'installation d'une VMC double flux
- etc...

Il existe également des forfaits pour une rénovation globale du logement ou encore d'autres remboursant une partie des frais d'un possible accompagnement.

En savoir plus :

<https://www.ecologie.gouv.fr/evolutions-maprimerenov>

Vous avez un projet :

<https://www.faire.gouv.fr/>



Les bons réflexes

Suivez les conseils de la gendarmerie de l'Ain

Concernant la protection de votre maison



→ Lors de toute absence de mon domicile, même de courte durée, je pense à verrouiller mes portes et fenêtres et à bien fermer mes volets. Je ferme également mon garage et mon portail.



→ Je ne laisse pas mes clés sous le paillasson ou dans un pot de fleurs.



→ Je ne laisse aucun signe de mon absence en ne laissant pas déborder ma boîte aux lettres.

- Je m'équipe d'une boîte aux lettres normalisée.
- En cas d'absence temporaire, je fais garder l'intégralité de mon courrier par mon facteur ou je fais réexpédier mon courrier sur le lieu de mon séjour.

Je me renseigne auprès de mon bureau de poste, de mon centre courrier ou sur Internet : www.laposte.fr



→ Je n'hésite pas à investir dans un système de verrouillage performant.



→ Je ne laisse pas mes valeurs à portée de main et de vue (bijoux, espèces, clés de voiture, portables...).



→ J'entretiens de bonnes relations avec mon voisinage. Je communique avec mes voisins, je les informe de mes absences.

17

J'adopte une « vigilance citoyenne » :
→ J'informe immédiatement la gendarmerie de tout mouvement que je considère anormal dans mon quartier (en composant le 17).



→ Je pense à relever les immatriculations des véhicules qui me paraissent suspects.

Concernant la vigilance

La gendarmerie de Ceyzériat communique : Afin d'attirer l'attention de tous nos concitoyens sur le phénomène de risque de commission de cambriolage dans les résidences principales, en l'absence des occupants, la Gendarmerie de Ceyzériat souhaite rappeler certaines règles de sécurité et de bon sens.

Une attention particulière doit être portée au sujet du relevé du courrier en l'absence des occupants. Il est conseillé que les personnes quittant leur domicile pour plusieurs jours, puissent faire récupérer leur courrier par un tiers. En effet, les « cambrioleurs » en fracturant les boîtes à lettres détectent la présence effective des propriétaires.

Le document illustré joint, présente les modes d'action que tout un chacun se doit de mettre en application afin de limiter les risques et surtout d'éviter de susciter certaines convoitises de la part d'individus malfaisants.

S'ajoute à ce principe, un réflexe que nous devons tous adopter, il s'agit de la notion de « PARTICIPATION CITOYENNE ». En effet, sans tomber dans l'espionnage, ni la délation, chacun se doit, et il s'agit là d'un devoir civique, de veiller à ce qu'il pourrait arriver chez son voisin en son absence. En cas de doute, un simple appel téléphonique à la brigade (appel gratuit depuis tout poste fixe ou mobile en composant le 17) peut permettre d'éviter beaucoup de choses.

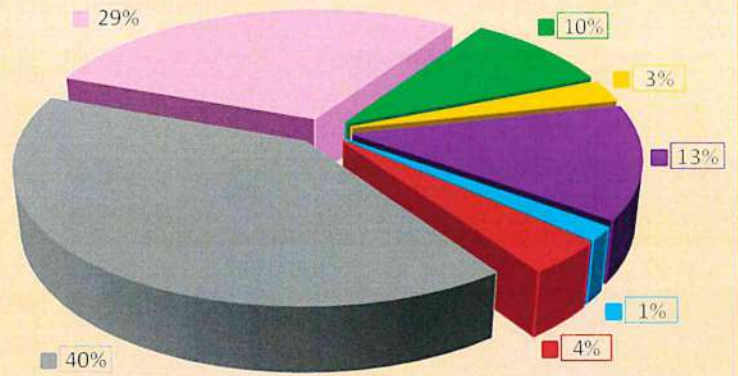
Un rappel au sujet du dispositif « TRANQUILLITÉ VACANCES » qui permet de faire enregistrer son absence à la Brigade de Gendarmerie, de manière à ce que des services programmés puissent être dirigés sur des secteurs que l'on sait inoccupés.



BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020

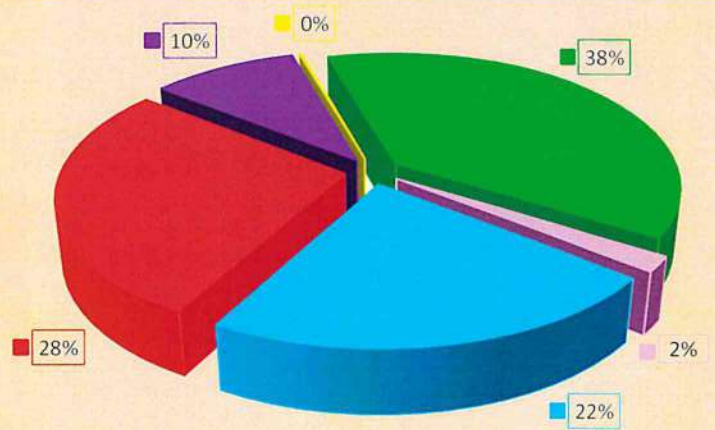
Dépenses

Charges à caractère général	82 250,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	27 660,00 €
Atténuations de produits	7 457,85 €
Autres charges de gestion courante	38 250,00 €
Charges financières	4 491,00 €
Dépenses imprévues	11 044,14 €
Virement à la section d'investissement	114 714,00 €



Recettes

Produits des services, domaine et ventes diverses	5 095,00 €
Impôts et taxes	63 700,00 €
Dotations, subventions et participations	79 542,00 €
Autres produits de gestion courante	28 000,00 €
Produits exceptionnels	500,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	109 029,99 €

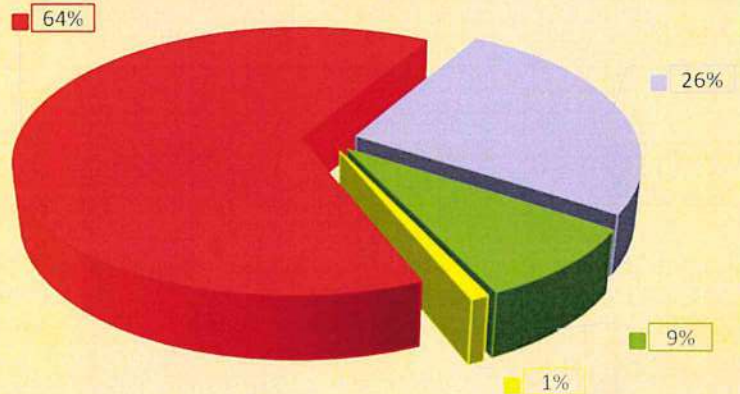


Le budget prévisionnel adopté pour la section de fonctionnement est de 285 866,99 €.

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020

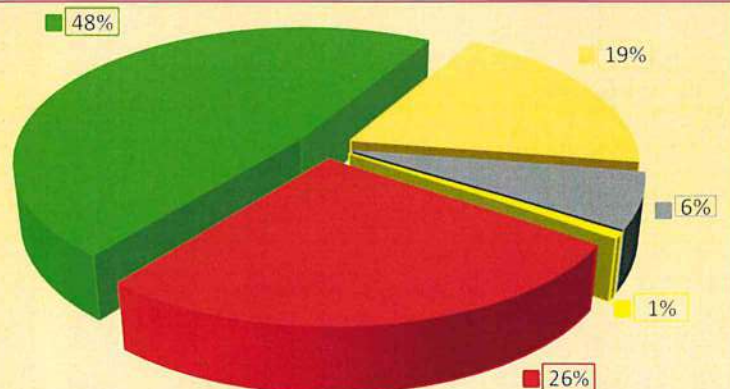
Dépenses

Dotations, fonds divers et réserves	36 376,25 €
Subventions d'investissement reçues	13 954,00 €
Emprunts et dettes assimilés	2 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	125 700,00 €



Recettes

Dotations, fonds divers et réserves	46 263,25 €
Subventions d'investissement reçues	15 553,00 €
Emprunts et dettes assimilés	1 500,00 €
Total recettes réelles hors opérations	63 316,25 €
Virement de la section de fonctionnement	114 714,00 €



Le budget prévisionnel adopté pour la section d'investissement est de 178 030,25 €.

INVESTISSEMENT 2020

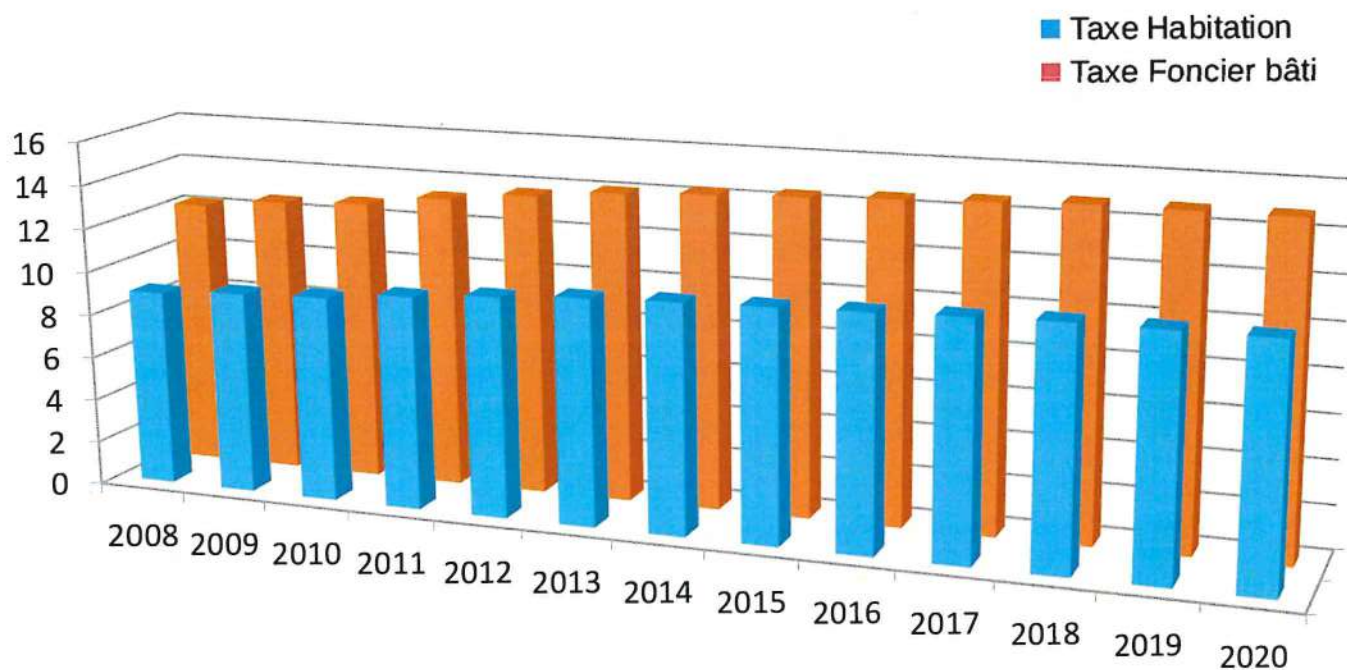
INVESTISSEMENTS 2020

Achat Grange Granpierre + terrain	61 769,51 €
Réfection de la toiture clocher de l'Eglise	17 480,10 €
Travaux de menuiserie salle des fêtes – changement de la porte d'entrée	5 980,14 €
Remplacement du plancher pour isolation	2 448,60 €
Logement au-dessus de la salle polyvalente	181,88 €
Achat de deux extincteurs	4 262,28 €
Installations	2 846,57 €

TOTAL

94 969,08 €

ÉVOLUTION DE LA FISCALITÉ LOCALE



	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
■ Taxe Habitation	8,98	9,25	9,39	9,77	10,06	10,31	10,46	10,56	10,66	10,76	10,87	10,87	10,87
■ Taxe Foncier bâti	12,25	12,65	12,84	13,35	13,75	14,09	14,3	14,44	14,58	14,72	14,87	14,87	14,87

Des finances sous des auspices favorables en ce début de mandat !

Le début de mandat précédent avait connu des inquiétudes relatives aux finances communales du fait d'une faible trésorerie, d'une capacité d'autofinancement amoindrie et d'un endettement supérieur aux communes de la strate. Durant le mandat précédent, le conseil municipal s'est attaché à autofinancer ses projets tout en ayant une progression de la fiscalité modérée.

Le montant des investissements de 2015 à 2020 s'est élevé à près de 375 000€ sans recourir à l'emprunt grâce à l'autofinancement et à l'obtention de subventions.

Le montant de la dette par habitant est passé de 908 € par habitant en 2014 à 433 € par habitant en 2020. L'excédent budgétaire cumulé à l'issue de l'année 2020 s'élève à 114 122€.

Rénovation de la toiture du clocher de l'église :

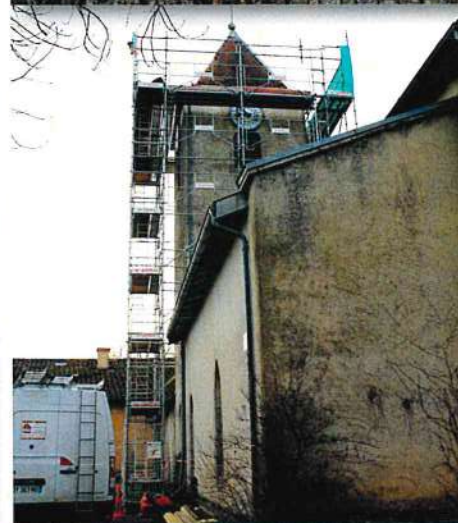
Il s'agit de la suite d'un programme de mise hors eau de notre église, commencé en 2014.

Après des travaux de zinguerie et d'étanchéité des frontons en 2014, la réfection de la toiture du chœur en 2016, la réfection de la toiture du clocher faite en 2020 est dans la continuité de l'entretien de ce bâtiment communal*.

Suite à la consultation de 3 entreprises, c'est l'entreprise PERRET de Meillonas qui a été retenue pour un montant de **15 891,00 € HT**.

Pour cette opération, une subvention de l'État a été sollicitée. Le montant de la Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux (DETR) s'est élevée à **30 %** du montant hors taxe des travaux soit **4 767,00 €**.

Les tuiles écailles, de couleur rouge nuancé, ont été remplacées à l'identique. Une membrane d'étanchéité a été posée, les liteaux et la zinguerie ont été changés.



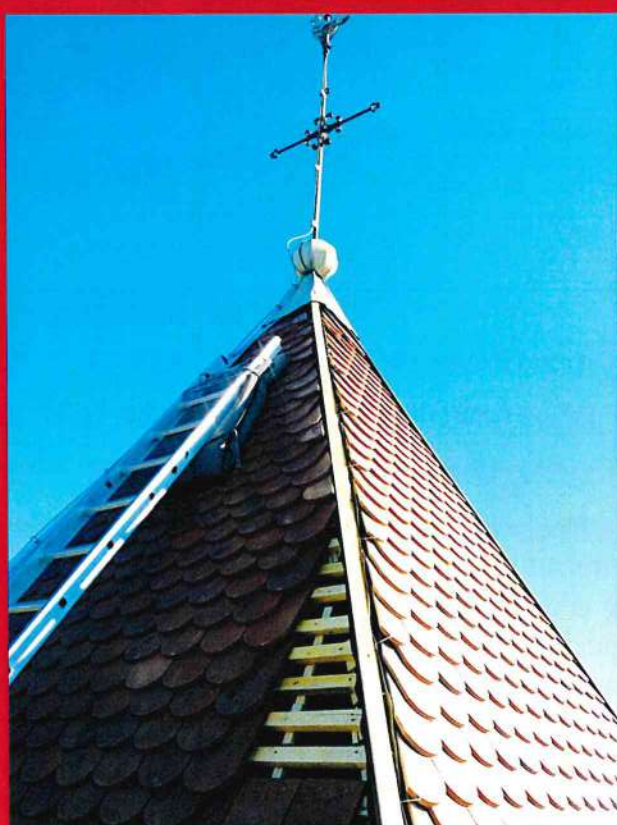
***« Souvent oublié, la charge intégrale d'entretien de ce lieu de culte incombe totalement à la commune.**

En effet, si la loi interdit aux collectivités les dépenses relatives à la construction pure et simple d'un lieu de culte et à l'acquisition de mobilier destiné à l'exercice du culte ; aux termes de la loi de séparation de l'église et de l'État du 9 décembre 1905, les communes sont propriétaires des églises construites avant cette date et des meubles les garnissant. Elles sont à ce titre responsables de leur entretien, de leur rénovation et de la sécurité des biens et des personnes les fréquentant.

On estime ainsi à 42 000 le nombre d'édifices à la charge des collectivités. Celles-ci ont de plus en plus de difficultés à assumer une responsabilité dont le coût financier dépasse très souvent largement leurs capacités budgétaires. C'est particulièrement vrai pour les plus petites d'entre elles.

A savoir également, dans le cas des églises antérieures à 1905, la commune, bien que propriétaire, n'a pas la jouissance de son bien : il est mis à disposition du clergé et des fidèles, il est affecté au culte.

C'est une affectation légale, gratuite, perpétuelle et exclusive »



La situation inimaginable du début de l'année 2020 a engendré une organisation et des aménagements inédits à mettre en place.

Le 11 mars 2020, l'annonce d'une pandémie mondiale provoquée par une maladie à coronavirus 2019 (Covid 19) par l'Organisation Mondiale de la Santé, nous faisait entrer, le 17 mars, dans un confinement total, avec comme conséquence, entre autre, la fermeture de notre école.

Après le silence assourdissant des instances au début de cette épidémie, il s'en est suivi un flot de directives et de consignes gouvernementales qui, souvent, étaient encore peu mures et parfois difficilement applicables pour les collectivités.

L'exécutif a dû composer avec ces informations et les contraintes de terrain pour mettre en place les équipements et affichages d'information dans les bâtiments recevant du public : école, salle polyvalente, mairie, espace multi jeux.

Des distributeurs automatiques de gel hydro alcoolique ont été installés à l'école, à la salle de réunion et à la salle

polyvalente. Des modifications ont été nécessaires sur les points de lavage des mains à l'école (robinets conventionnels remplacés par des automatiques) échange du récepteur lave-mains à l'école.

Des masques ont été achetés pour le personnel.

Après huit semaines de confinement, la réouverture de notre école a été préparée dans le plus grand respect du protocole.

Le 11 mai, nous avons eu la visite d'Emmanuelle BUATHIER, infirmière scolaire, qui est venue conseiller la municipalité et l'enseignant sur la mise en place du protocole d'accueil des élèves pour la réouverture de l'école. Elle est venue former le personnel au port du masque, à la bonne hygiène des mains, l'aération des locaux et à la gestion des déplacements dans l'école.

Cette intervention a permis des ajustements dans le protocole mise en place et a également permis aux personnels d'envisager sereinement cette reprise.



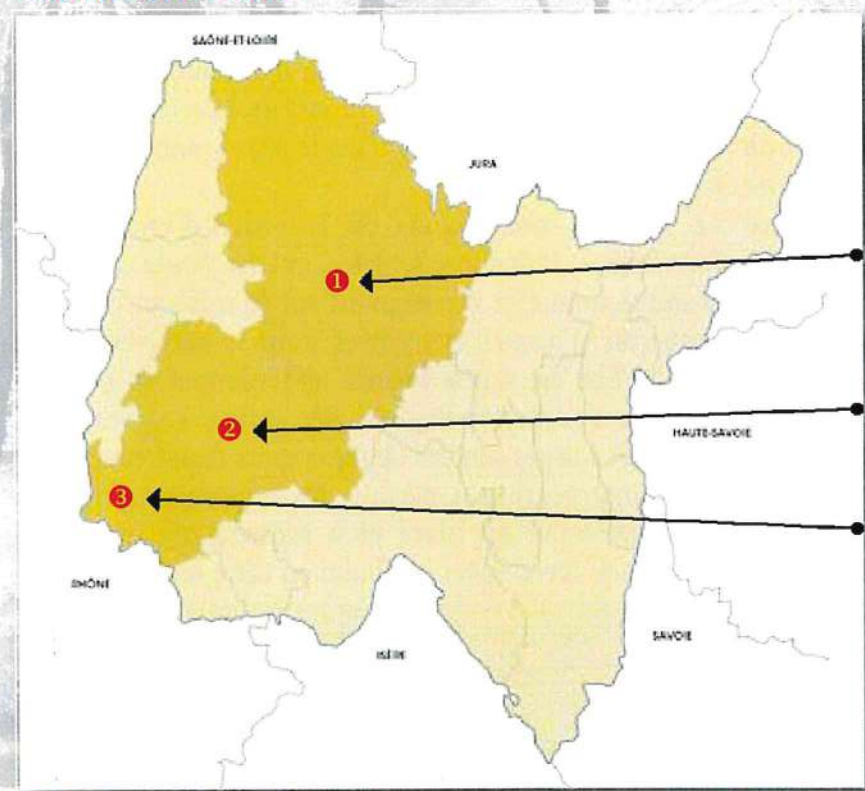
Au total, les différents travaux et équipements mis en place pour respecter les directives données par l'État ont coûté 4 031,94 € HT.

REBOISEMENT

Aides financières pour le reboisement, l'entretien et l'amélioration des forêts

Les collectivités territoriales et les acteurs de la filière bois ont décidé d'agir conjointement en faveur de la forêt afin de pérenniser la production de bois d'œuvre dans le cadre d'une gestion durable. « Construire une ressource forestière pour la plaine et le bocage de l'Ain » permet d'aider financièrement les propriétaires forestiers à réaliser des travaux de valorisation des forêts.

Territoire concerné



Bénéficiaires

- 1 Propriétaires privés
- 2 Coopératives et Associations Syndicales dans le cadre de regroupement de chantiers
- 3 Collectivités locales



Important

Avant tout commencement de travaux et de coupe de bois :

Une visite terrain et un diagnostic de station doivent être réalisés par un technicien forestier du Centre Régional de la Propriété Forestière ou de l'ASLGF SBDR (ou de l'ONF en forêt publique).

TYPE DE TRAVAUX	PLAFOND D'AIDE	DÉTAILS
Travaux de plantation en plein	5 000 €/ha	Densité minimum de 600 en feuillus et 800 en résineux. Essences adaptées à la station (cf diagnostic).
Entretien Dégagement de plantation	800 €/ha	Uniquement pour les plantations déjà aidées par ce dispositif. 2 passages maxi, dans un délai de 5 ans après date de réception du chantier.
Complément de régénération	2 500 €/ha	Densité de plantation inférieur ou égale à 600 plants/ha. Essences adaptées à la station (cf diagnostic).
Dégagement de semis	2 500 €/ha en futaie régulière 1 000 €/ha en futaie irrégulière	

Conditions d'éligibilité

Les travaux doivent concerner une surface minimale de 0,5 ha, un maximum de 4 ha par propriétaire, ce dernier devra s'engager dans une gestion durable de sa forêt (document de gestion durable et certification). En cas de coupe préalable, la recette doit être inférieure à 10 000€/ha.



Marche à suivre

Prendre contact avec un forestier professionnel avant tout démarrage de travaux : technicien CRPF, technicien ASLGF ou ONF pour la forêt publique, Le technicien vous conseillera sur la gestion forestière de vos parcelles et fera un diagnostic (en conformité avec le Schéma Régional de Gestion Sylvicole) indispensable pour être éligible au dispositif.

Il vous accompagnera pour monter le dossier de subvention qui comprendra :

- La fiche de demande d'aide signée
- Le RIB du demandeur
- L'extrait de matrice cadastrale ou attestation notariée de moins d'un an
- Le plan de localisation cadastral / IGN
- Le diagnostic de la station
- Les références du Document de Gestion Durable et de la certification PEFC
- Eventuellement des pièces complémentaires (Kbis, mandat de gestion si indivision, etc..)



Contacts

ASLGF Sylviculteurs Bresse Dombes Revermont

Jean-Baptiste Menendez
Maison de l'agriculture :
4, avenue du Champ de Foire
01000 Bourg-en-Bresse
06 43 63 78 08
gsbdr@hotmail.fr

CRPF CCDSV CCD

Eric Hell
Avenue du 133^e R.I.
01300 Belley
04 79 81 42 74
06 08 36 45 58
eric.hel@crpf.fr

ONF

Fabien Benacchio
12 rue de la grenouillère
01000 Bourg-en-Bresse
06 34 62 97 16
fabien.benacchio@onf.fr

CHANGEMENT DES ILLUMINATIONS 2020

Cette année 2020, la municipalité a décidé de changer les motifs qui sont fixés sur les candélabres afin de remplacer ceux existant qui commençaient à être un peu fatigués

Le coût de ces motifs se porte sur un montant de 4262.28€ TTC pour les 6 motifs plus la guirlande devant la mairie qui ne marchait pratiquement plus. Ainsi, on a pu admirer une mairie sous un nouveau regard.



Ces changements ont modifié l'aspect en plus moderne et beaucoup plus lumineux que les anciens.

Nous avons envisagé aussi de changer les guirlandes traversantes de la rue de la fruitière et de la route du tunnel mais nous n'avons pas eu les disponibilités sur ce que nous avons choisi et avons reporté cela à la fin d'année 2021. En cette fin d'année 2021 vous découvrirez les nouveaux motifs...



ETRE RESPONSABLE DE SES DÉCHETS

Le principe général de responsabilité est que tout producteur ou détenteur est responsable de la gestion de ses déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers. Il doit s'assurer que leur gestion est conforme à la réglementation (article L541-2 du code de l'environnement).



La gestion des déchets doit être réalisée :

- dans des installations autorisées à cet effet (activité en situation régulière au titre des installations classées) ;
- en respectant la hiérarchie des modes de traitement prévu par l'article L541-1 du code de l'environnement, qui priorise la valorisation sur l'élimination ;
- dans le respect des plans de prévention et de gestion des déchets prévus au L541-11 et suivants du code de l'environnement.

Lorsqu'est constaté un dépôt sauvage, dont l'auteur est connu, le maire peut faire usage de ses pouvoirs de police tant sur le plan pénal qu'administratif. Il convient de tout d'abord dresser procès-verbal en fonction des circonstances au titre de plusieurs réglementations qui sanctionnent le dépôt illégal ou l'abandon de déchets.

Voici un récapitulatif des infractions et des sanctions encourues :

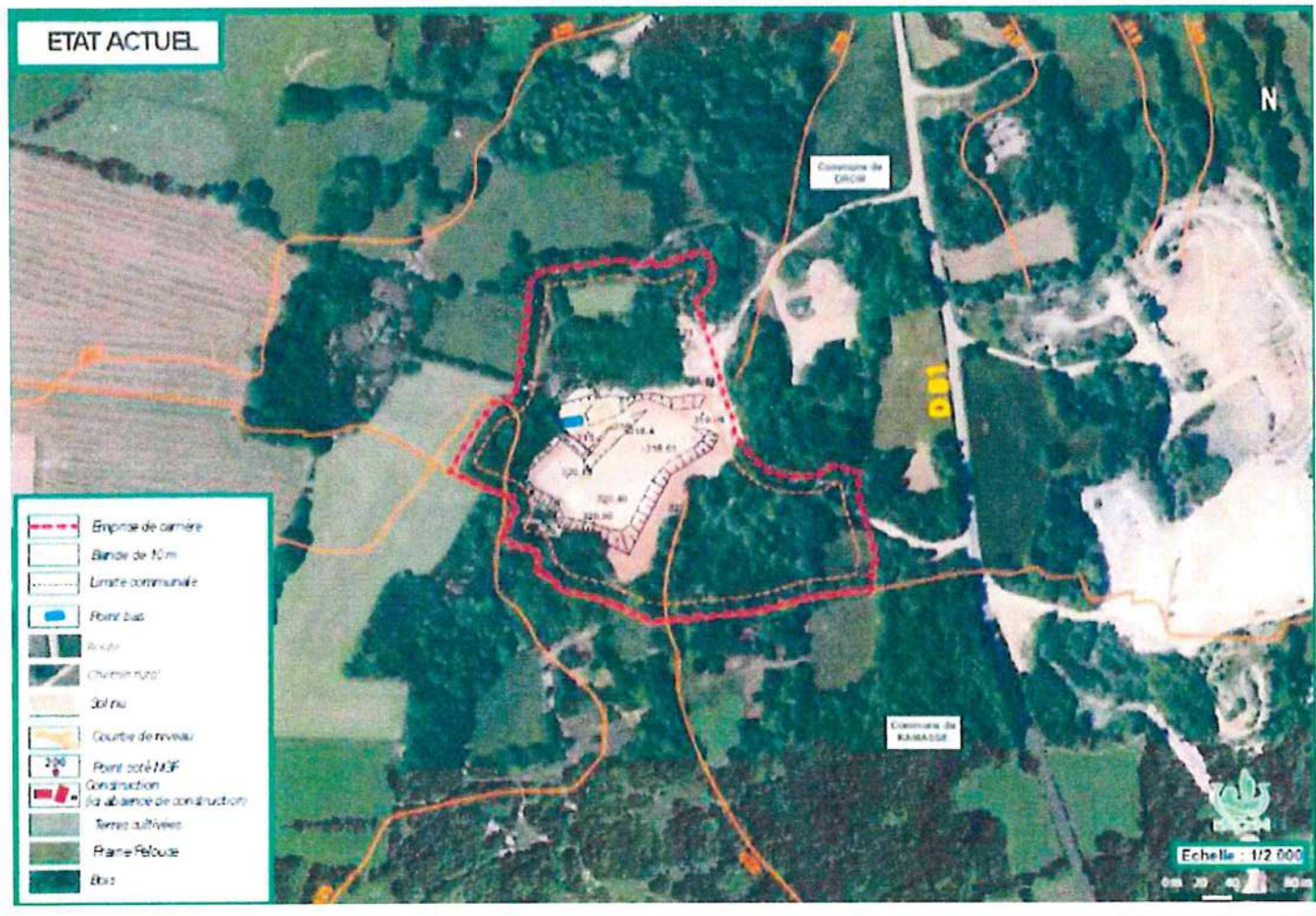
Infractions	Sanctions
Abandon ou dépôt dans des conditions contraires aux dispositions du code de l'environnement par un producteur ou un détenteur autre qu'un ménage. Exemple : dépôt de déchets par une entreprise sur un terrain public ou privé ne relevant pas des critères ICPE (véhicules terrestres hors d'usage sur moins de 100 m ² , déchets d'équipements électriques et électroniques d'un volume inférieur à 100 m ³ ...).	2 ans de prison et/ou 75.000€ d'amende
Méconnaissance des prescriptions relatives à la collecte, au transport ou aux opérations de courtage ou de négoce de déchets par un professionnel se livrant à ces activités. Exemple : transport de plus de 100 kg de déchets dangereux ou de plus de 500 kg de déchets non dangereux par une entreprise non ICPE sans avoir effectué la déclaration en préfecture.	2 ans de prison et/ou 75.000€ d'amende
Gestion des déchets sans satisfaire aux prescriptions concernant les caractéristiques, les quantités, les conditions techniques et financières de prise en charge des déchets et les procédés de traitement mis en œuvre. Exemple: brûlage de déchets par une entreprise.	2 ans de prison et/ou 75.000€ d'amende
Non respect du règlement sanitaire départemental. Exemple : brûlage de déchets ménagers (hors dérogation prévue par le règlement sanitaire départemental).	Amende de 450 € pour contravention de 3 ^e classe
Dépôt, abandon ou déversement, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures et déchets. Hors le cas prévu par l'article R635-8. Exemple : dépôt par un particulier de déchets sur un terrain public ou privé non transportés par véhicules.	Contravention de deuxième classe
Dépôt, abandon ou déversement, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule. Exemple : dépôt par un particulier de déchets sur un terrain public ou privé transportés par véhicules.	Contravention de cinquième classe amende forfaitaire au plus de 150 €

CARRIÈRE GUINET DERRIAZ

Cette carrière de pierre marbrière a été exploitée de 1982 à 2009 par l'entreprise GUINET DERRIAZ au lieu-dit « en Fay ». Dès 2011, un dossier de demande de renouvellement d'exploitation a été constitué. Suite à des difficultés financières et reprise de l'entreprise, le dossier a abouti en 2019. Une enquête publique s'est tenue du 6 novembre au 7 décembre 2019. Cette enquête publique a suscité une forte mobilisation de la population et recueilli 40 observations dont 2 pétitions.

La commune de Drom, par délibération du 8 décembre 2019, a émis un avis défavorable en raison notamment des risques liés à la circulation des camions.

Suite au mémoire de réponse de l'entreprise et compte tenu des engagements de l'entreprise DANNENMULLER, le commissaire enquêteur a rendu un avis positif.



L'arrêté préfectoral autorisant la S.A.S GUINET-DERRIAZ Carrières à exploiter une carrière à DROM a été pris le 7 juillet 2020.

Les **demandes de la commune** concernant la limitation du nombre de camions à 10 par jour maximum, la mise en place d'un sens de circulation afin que les camions ne se croisent pas, ont été prises en compte.

La production annuelle est valorisée comme suit :

Production annuelle totale : **43 400 t**, dont :

- Pierre de taille : **3 250 m³ soit 8 700 t**
- Enrochement : **12 200 t**
- Granulats : **22 500 t**

L'établissement fonctionnera du lundi au vendredi, hors samedis, dimanches et jours fériés, de 7 h 00 à 18 h 00.

L'évacuation des matériaux ne pourra pas se faire sur les périodes suivantes :

- les trois dernières semaines du mois d'août,
- les deux dernières semaines du mois de décembre,
- la première semaine de janvier,
- le mercredi.

Le nombre de jours, annuel, d'évacuation des matériaux est limité à 175.

Le début d'exploitation devrait intervenir courant 2021.

L'année 2020 marque le soixante-dixième anniversaire du SIEA (Syndicat Intercommunale d'Energie et de e-communication de l'Ain)



A l'aube du déploiement très haut débit pour tous, le syndicat se voit contraint, crise sanitaire oblige, de décaler l'échéance de la fin des travaux Fibre. Initialement prévue pour fin 2021, la date butoir est désormais fixée à Juillet 2022. Les communes nécessitant une nouvelle étude, comme ce sera le cas pour Drom, risque de prendre un certain retard sur le planning des travaux. Pour rappel, 90% de la commune est actuellement raccordable à la fibre optique (pour vérifier votre éligibilité, rendez vous sur <http://reso-liain.fr/testez-votre-eligibilite-2>

<http://reso-liain.fr/testez-votre-eligibilite-2>

Sur le même sujet, l'inclusion numérique, qui vise à rendre le numérique accessible à tous, est, depuis quelques années, une priorité pour notre gouvernement. C'est ainsi, lors de l'assemblée générale du SIEA du 27 Janvier dernier, qu'une nouvelle convention a été signée entre M, Cédric O, secrétaire chargé d'état et le département de l'Ain. Cette dernière prévoit le déploiement de 30 conseillers numériques sur le territoire Aindinois. Leur mission, apporter conseils et assistance aux personnes en difficulté face à un ordinateur. Cela se traduit par exemple

par créer une adresse mail, réaliser sa déclaration d'impôt en ligne ou encore utiliser des logiciels de traitement de texte. Le recrutement des conseillers numériques a d'ores et déjà débuté et vous pouvez soumettre votre candidature à l'adresse suivante : <https://www.conseiller-numerique.gouv.fr/>.

Aucune expérience n'est requise, si ce n'est la motivation, et le sens du contact humain. Le contrat durera 2 ans, dont 4 mois de formation, et sera entièrement financé par l'état. C'est au total 4000 postes de conseillers numériques à pourvoir sur l'ensemble de territoire Français.



VOIRIE ET ÉLAGAGE

La voirie est une compétence communautaire ; la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse réalise les travaux de réfection des chaussées ainsi que les travaux d'élagage.

Cette année, la réfection de la Montée des Vignes a été poursuivie : de l'épingle jusqu'à au virage au droit du bois de sapins. Ainsi, la partie la plus dégradée de la Montée des Vignes est désormais réalisée.

Le programme d'élagage a lui aussi été important : fauchage route Hector Caillat et Montée des Vignes, chemin du réservoir, chemin des Meaux-jours et chemin des Pierres. A l'automne, le chemin des Alagniers, le chemin de Javernaz, le chemin de Besse Cuit, le chemin de Fontenaille, le chemin de la Molonne et la route Hector Caillat ont été élagués. Pour rappel, il est interdit de tailler les haies et arbres du 1^{er} avril au 31 juillet.

En ce début d'année, le lamier a été passé Montée des vignes afin de couper les branches hautes qui peuvent être dangereuses en cas de neige ou de fort vent.



Par ailleurs, le chemin de Barmont a été égalisé : c'est l'entreprise Léobal qui est intervenue.



04/01/2020 - Voeux du maire



04/01/2020 - Voeux du maire



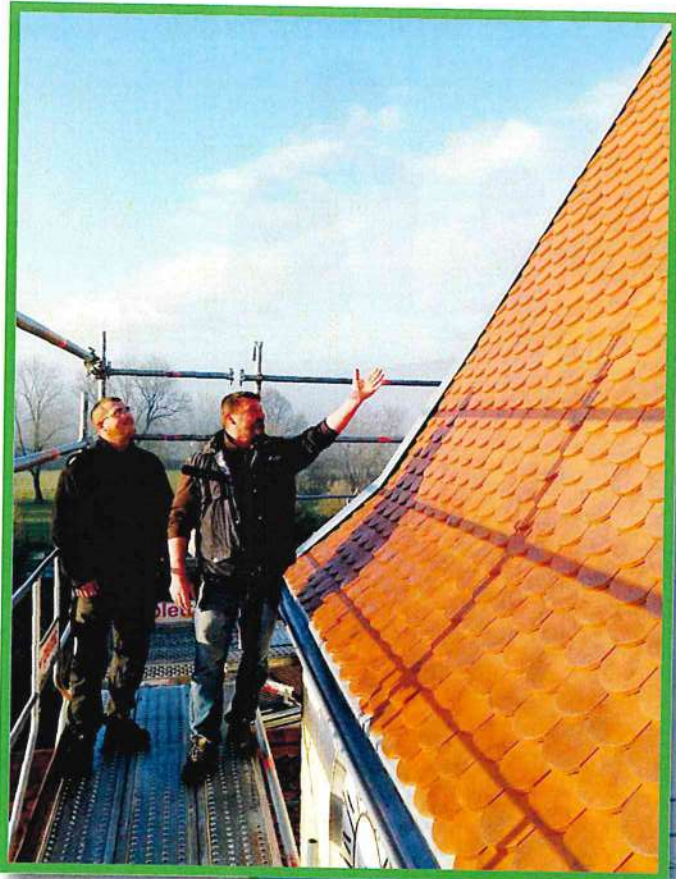


04/01/2020 - Voeux du maire



25/01/2020 Fondue du sou des écoles

03/02/2020 - Travaux clocher





04/03/2020 - Élections



12/03/2020 - Sortie ski école





16/04/2020 - Confinement



05/05/2020 - 1^{er} conseil



06/05/2020 - Commemoration



07/05/2020 - Travaux école

08/05/2020 nouveau CM



29/05/2020 - Fleurissement

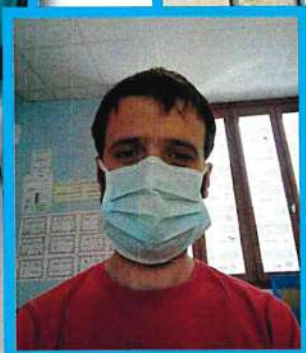


18/05/2020 - Activites musicales





25/05/2020 - Reprise de l'école



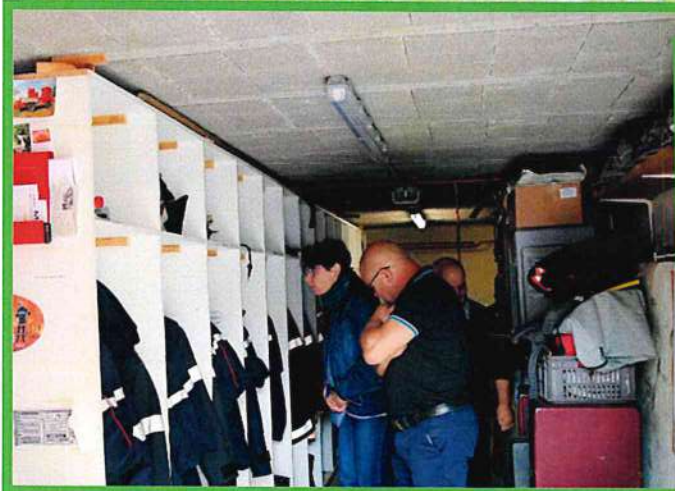
25/05/2020 - Un professeur plein d'attentions

09/06/2020 Le retour de Jean Louis !...
Le 10 Juin... et des Cup'ain !



22/06/2020 - Fresque réalisée par les enfants

14/06/2020 - Le nouveau conseil fait le tour des équipements



14/06/2020 - Visite du local des pompiers



14/06/2020 - Visite de la station d'épuration

18/06/2020 - Photo de classe



29/06/2020 - Remise des dictionnaires



11/07/2020 -
Vendredis
du
Revermont



12/07/2020 - Vendredis du Revermont



01/09/2020 - L'école reçoit le label Eco-Ecole

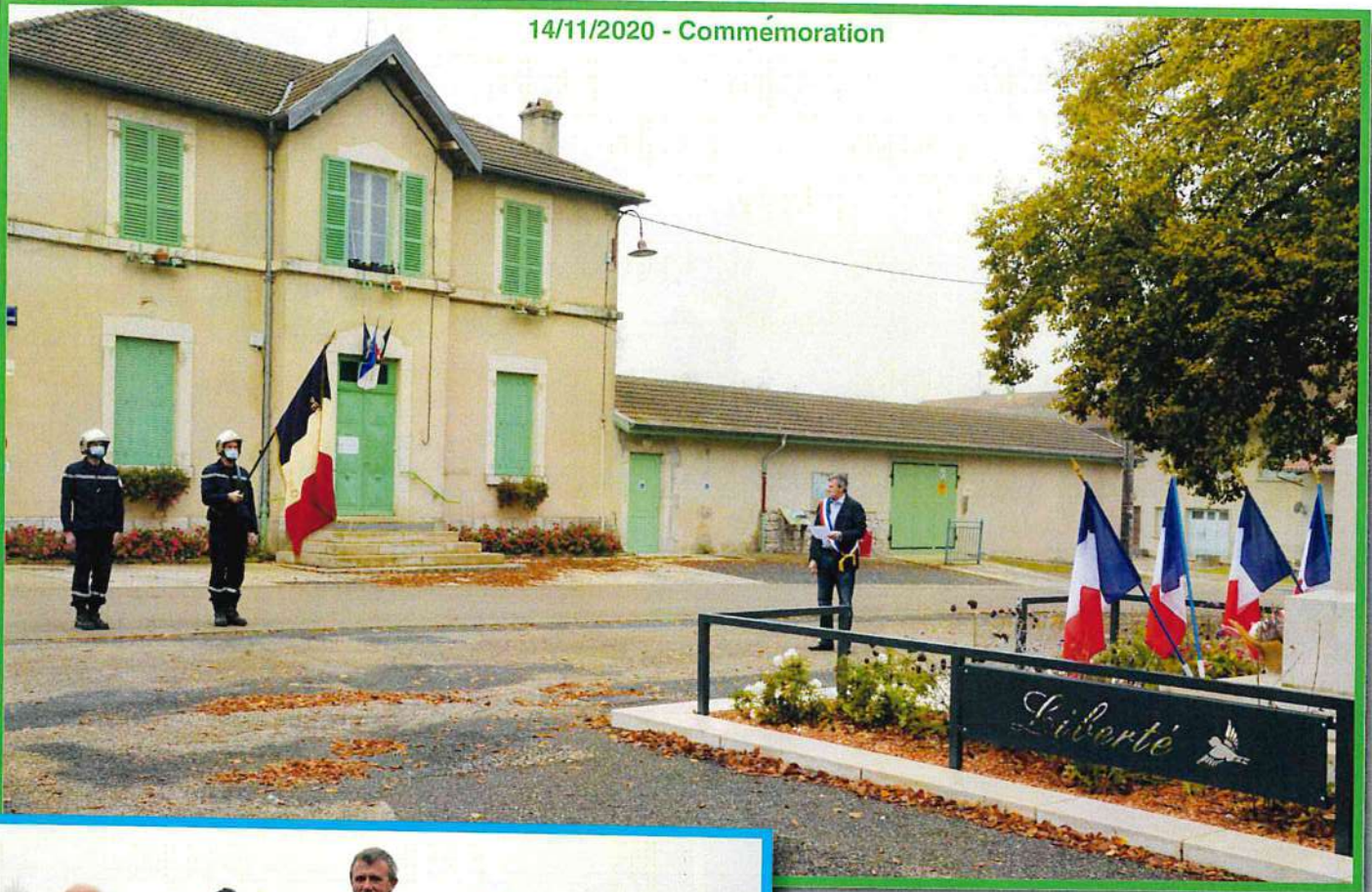


05/09/2020 - Intervention de l'agglo, sur le thème des déchets

13/09/2020 - Rentrée des classes



14/11/2020 - Commémoration



15/11/2020 - 15 Novembre Réélection maire et adjoints



27/11/2020 - Pose du Sapin

30/11/2020 - Travaux voirie



16/12/2020 - Colis du CCAS



18/12/2020 - Intervention musicale



Un mot du maître d'école

Comme pour beaucoup l'année 2020 fut une année perturbée pour les Dromignons. Néanmoins, elle fut quand même riche d'événements.

Pour débiter l'année, les élèves, aidés des intervenants musique de la communauté de musique, ont travaillé sur des danses folkloriques. Le projet devait déboucher sur deux représentations, une à la tannerie et l'autre au festival Musicollines. Malheureusement, COVID oblige, ces deux représentations ont été annulées.



En mars, les enfants ont de nouveau pu financer une sortie ski de fond à Giron. Nouveauté cette année : nous nous sommes adjoints les services d'une monitrice E.S.F afin de parfaire nos compétences sur les planches.



Au printemps, est venu le temps du confinement. Les élèves et les parents ont su répondre présents et faire en sorte que ces moments soient les moins compliqués à vivre. A distance, nous avons tout de même pu réaliser une fresque collective. Merci aux parents pour cette bonne idée.

Les élèves ont enfin pu faire leur retour au mois de mai. Notre petite structure, a de nouveau fait preuve d'une réactivité à toute épreuve et nous avons pu accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles au vu des protocoles sanitaires. Dans ce contexte, la pertinence de notre école a encore une fois été un avantage pour s'adapter au mieux à toutes ces contraintes.



Cependant, en cette fin d'année scolaire, les projets ont dû être quelque peu mis en sommeil.

Mais pour finir l'année scolaire, la traditionnelle remise des dictionnaires aux futurs 6^{ème} a quand même pu avoir lieu. De plus, l'école a de nouveau reçu le label éco-école. Celui-ci vient récompenser les travail des élèves sur le thème des déchets et notamment les affichages réalisés sur ce thème, vus notamment dans le petit dromadaire.

Après les vacances, ce sont 16 élèves qui ont retrouvé les chemins de l'école. 2019/2020.

Des musiciens locaux sont également venus nous rendre visite pour égayer cette fin d'année, un grand merci à la famille Chagnard.



Le traditionnel marché de Noël a été modifié lui aussi pour respecter le protocole sanitaire et s'est transformé en vente à emporter de couronnes de Noël.



Dès le mois de septembre, les Dromignons se sont lancés dans leur grand projet de l'année : la réalisation d'un magazine documentaire sur le Titanic et les transatlantiques. Une fois terminé, celui-ci sera envoyée dans les 700 classes abonnées aux B.T.J.

En ce début d'année, nous avons également pu bénéficier d'une intervention de la communauté de communes sur le thème des déchets pour parfaire nos connaissances sur le sujet, acquise l'année scolaire précédente.

Enfin, le traditionnel marché de Noël a clôturé l'année. Le stand de vente de couronnes de Noël a une nouvelle fois grandi un grand succès.

En novembre les enfants ont de nouveau pu aller voir un spectacle des petites scènes vertes, à St Julien sur Reyssouze : Zora.



Pour conclure, je veux une nouvelle fois remercier tous ceux qui œuvrent à la vie de l'école : Sou des écoles, Pascale, municipalité, habitants du village... C'est grâce à vous tous que notre belle école peut continuer à fonctionner et à vivre, et à s'adapter à toutes les difficultés qui se sont présentées à nous en cette année si particulière..

— AMICALES RÉUNIES DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE LA VALLÉE DU SURAN —

Le Don du Sang ...un Don de Soi, mais aussi Don pour Soi !

Il était une fois une poignée d'habitants de la vallée du Suran, qui voulaient absolument que les collectes de sang se poursuivent. Forts de cette motivation, ils ont fusionné les amicales existantes pour en créer une seule, plus forte. Ainsi est née « Les Amicales Réunies des donneurs de sang Bénévoles de la Vallée du Suran »... C'était, il y a 10 ans...



Aujourd'hui, notre amicale a gardé les mêmes objectifs : amener de nouveaux donneurs et encourager les donneurs réguliers (en les remerciant avec une collation améliorée).

Cette année, notre amicale a créé son blog sur Facebook... Il suffit de taper « don du sang Vallée du Suran » et vous saurez tout sur notre actualité ! Nous espérons ainsi sensibiliser plus de monde à cette cause...

N'oubliez pas que donner son sang n'est pas uniquement un geste qui peut sauver des vies, donner son sang est également un geste bénéfique pour votre santé.

Une étude publiée dans le « Journal of the American Medical Association » a mis en évidence certains éléments : pour bien fonctionner le cœur a besoin d'un certain débit et volume sanguin.

Donner son sang régulièrement aide à fluidifier le sang et lui permet de s'écouler plus facilement dans les vaisseaux sanguins pour atteindre le cœur.

En donnant votre sang, vous réduisez le volume de fer présent dans votre corps ce qui diminue le risque de maladie cardio-vasculaire et d'infarctus.

Agenda :

2020 aura été une année difficile mais nos collectes ont été maintenues et se sont très bien déroulées :

- ☞ Le 6 février à Simandre
49 donneurs dont 1 nouveau donneur
- ☞ Le 16 avril à Hautecourt-Romanèche
42 donneurs dont 2 nouveaux
- ☞ Le 23 Juillet à Villereversure
53 donneurs dont 5 nouveaux

Même si nous n'avons pas pu organiser notre randonnée, nous avons répondu présents face aux besoins, ce qui était plus que prioritaire...



2021 arrive et plus que jamais, nous sommes là, toujours prêts, car les malades ont besoin de nous....

Alors quelques dates à retenir

Pour les collectes, c'est toujours les jeudis de 15h30 à 19h00 :

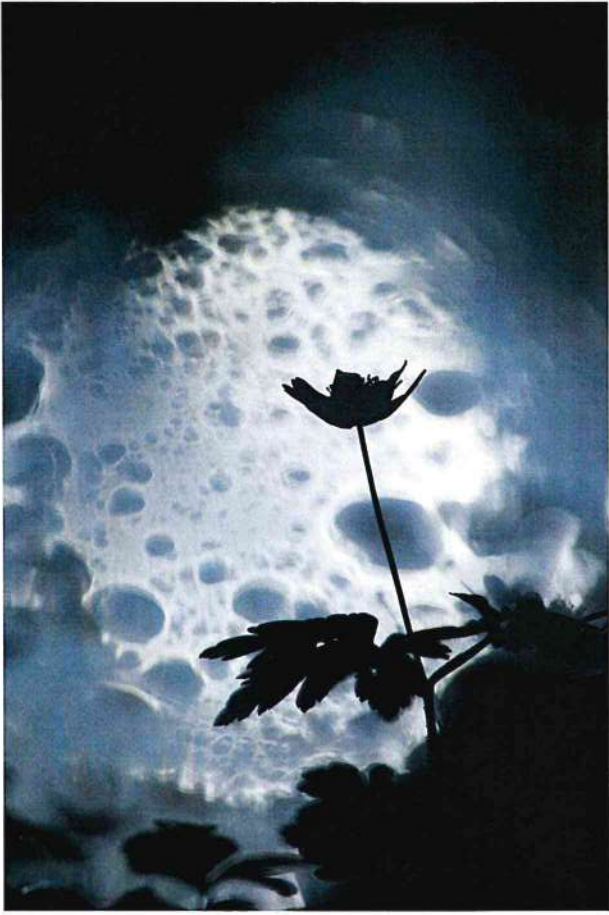
- . 15 Avril à Hautecourt (commune de Hautecourt-Romanèche)
- . 22 Juillet à Villereversure
- . 4 Novembre à Chavannes sur Suran (commune de Nivigne et Suran)



Pour notre randonnée annuelle, retrouvons nous le 3 Octobre 2021 à Simandre sur Suran

Et enfin, pour nous soutenir et vous informer, n'hésitez pas à venir à l'Assemblée Générale à Simandre le 5 Février 2021.

(Collectif Revermont Objectif Photo)



Le CROP, créé début 2020 par une équipe de passionnés de photos, est une association ouverte aux amateurs ou professionnels désireux de montrer des savoir-faire, de pratiquer et partager leur intérêt pour la photographie.

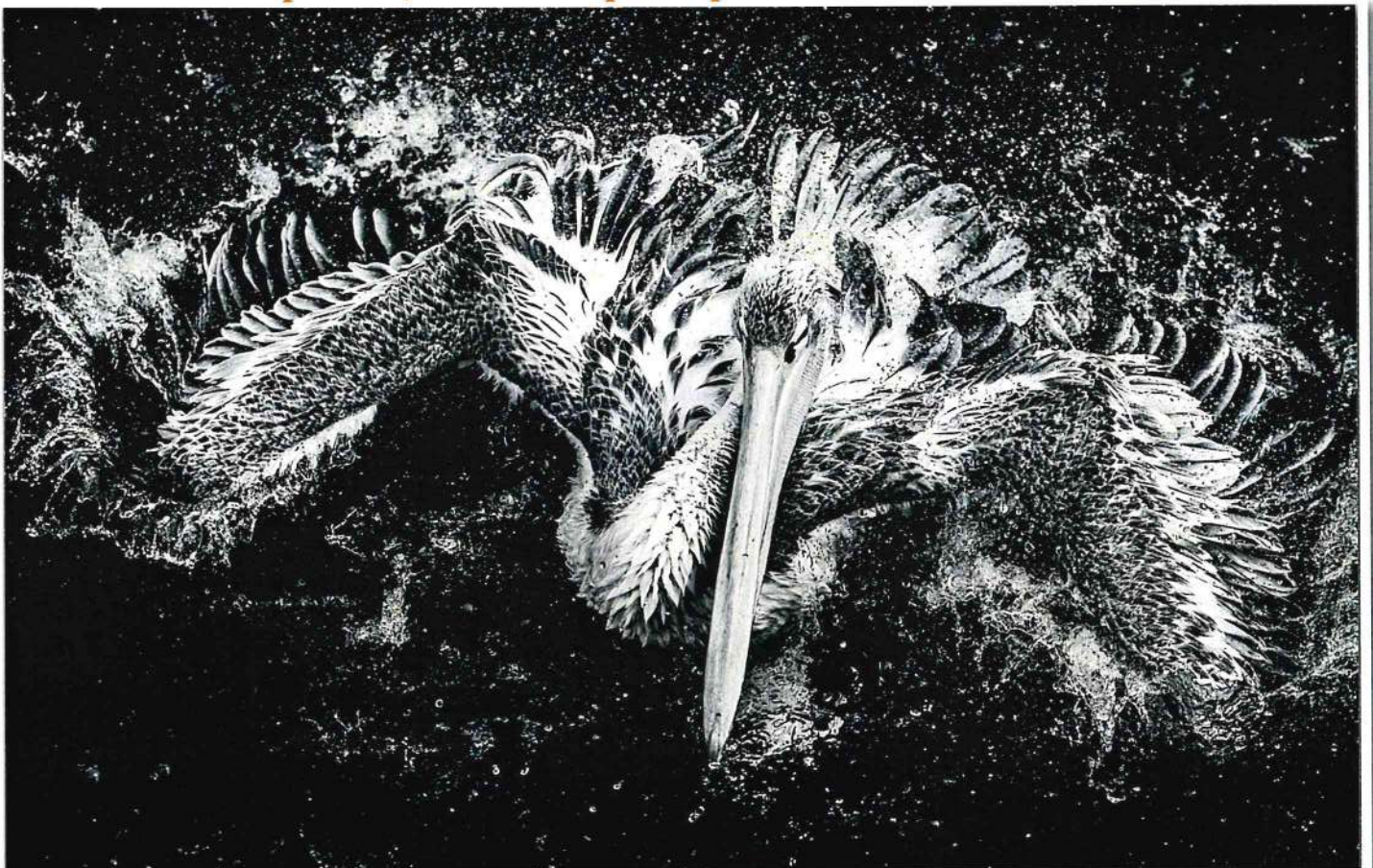
Les échanges entre les membres prévus initialement tous les

quinze jours n'ont pu avoir lieu que jusqu'au premier confinement. Néanmoins, l'équipe a continué à s'investir pour construire les premières Rencontres photographiques 2020 « NATURE EN REVERMONT » programmées au départ en octobre 2020. Malheureusement, le contexte sanitaire a contraint au report de la manifestation.

Douze photographes de notre proche région se sont engagés pour cette première exposition-balade dédiée à la photographie naturaliste présentée dans des lieux d'exposition répartis dans le village. Les habitants ont répondu favorablement en mettant à disposition sites et bâtiments pour les accueillir.



Malheureusement, l'annonce d'un nouveau confinement en Avril ne permettra pas d'accueillir l'exposition, initialement prévue pour le week-end des 10 et 11 avril 2021 !



Pompiers : une année particulière, mais pas inactive



Commémorations restreintes
mais toujours avec les pompiers

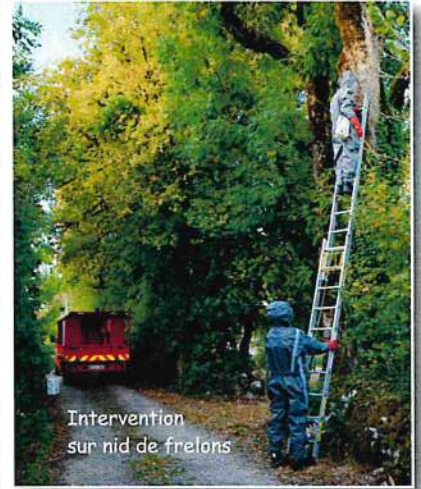
publique (AVP), 4 secours à personne (SAP) et 8 opérations diverses (OD, dont les nids de guêpes et frelons, en augmentation cette année)... plus les participations aux commémorations de la commune.



En s'adaptant aux consignes supplémentaires de sécurité sanitaire, tant pour les interventions que pour les activités complémentaires, les volontaires ont poursuivi leurs programmes de formation, de recyclage et de manœuvres. Dans le cadre de leur

formation, les sapeurs Baptiste De Almeida, Guillaume Leduc et Emmanuel Manissier ont effectué une journée découverte du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ; et le sapeur Loïc Presti a été promu Caporal.

L'amicale a dû tirer un trait sur toutes ses activités de l'année, ne s'autorisant, pour toute ressource annuelle, que la vente de calendriers dans le respect des contraintes sanitaires (à ce sujet, les pompiers remercient la population pour l'accueil reçu). Mais les bénévoles du Corps de Première Intervention n'en sont pas pour autant restés inactifs, puis qu'on enregistre 18 interventions sur l'année 2020 : 5 feux de végétation (FDF), 1 accident sur la voie



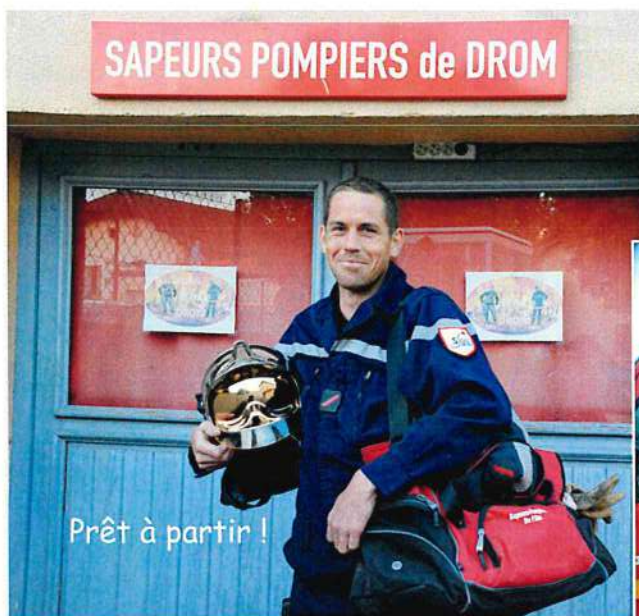
Intervention
sur nid de frelons



Sécurité et premiers secours : des bénévoles au service de la population



Le CPI a « perdu » ses deux éléments féminins (dont Camille, qui a intégré le CPI de Tossiat) ; l'unité recrute alors et tout nouveau volontaire (homme ou femme) est donc le bienvenu.



En double engagement avec le Centre de Secours, Loïc Presti s'est porté volontaire en cas d'appel pour renforcer les pompiers du Sud de la France lors des gros feux de forêt estivaux : pendant tout le mois de juillet, il s'est tenu prêt à partir (pour quitter le département en moins de deux heures et pour une semaine)



Les bénévoles équipent et améliorent eux-mêmes le matériel

Les périodes de confinement ont aussi été mises à profit pour entretenir et améliorer le matériel : le camion a été doté d'une moto-pompe plus performante, qu'il a toutefois fallu adapter au véhicule avec les difficultés liées au confinement, résolues grâce au téléphone, à internet, au réseau de l'amicale et aux compétences professionnelles de son chef de corps. Avec une réserve de 400 litres d'eau, il affiche désormais 7 bars à 500 litres minute, lui permettant d'alimenter, en plus de sa petite lance sur dévidoir, une "LDV 500" (lance à débit variable). L'unité peut maintenant attaquer immédiatement un sinistre, pendant la mise en place de moyens plus importants, comme le raccordement à un poteau incendie, et l'arrivée de renforts avec le centre de secours. Cet équipement dispose aussi d'une fonction aspiration, lui permettant de s'alimenter depuis une réserve d'eau, mais aussi de résoudre un problème d'inondation.

Enfin, la compagnie s'est dotée d'un écusson, signe distinctif de l'unité qui affiche la mascotte de la commune !

Le CPI a aussi collaboré, avec le SDIS et la commune, au déploiement du « RDA », le Réseau Départemental d'Alerte, qui intègre désormais Drom à ce maillage territorial. La mairie était déjà équipée d'un "pied de sirène", recevant l'alerte par liaison téléphonique et la rediffusant par voie hertzienne dans la vallée. Chaque volontaire, équipé d'un "bip" était alors informé ; désormais, n'importe quelle antenne peut activer le boîtier individuel de chaque volontaire où qu'il se trouve.



Toutes les tenues arborent le nouvel écusson

Patates et Coquelicots

Au Printemps dernier, l'idée de créer un jardin partagé sur la commune de Drom a germé dans certains esprits. Tout l'été, échanges et discussions ont permis de réaliser une charte déterminant les valeurs communes souhaitées pour le jardin et le 29 septembre 2020, l'association "Patates et Coquelicots" a éclos.



D. Brochier

Composée d'une dizaine de familles et gérée par un collège solidaire de 7 membres, l'association dont l'adhésion reste ouverte à toute personne souhaitant partager cette aventure, a pour but de garantir le bon fonctionnement du jardin collectif.

Celui-ci, outre sa fonction première de production de fruits et légumes, a également l'ambition de renforcer les liens sociaux, la bienveillance, la solidarité et la convivialité entre les habitants de la commune, en facilitant les échanges intergénérationnels et en suscitant un rapport à la nature placé sous le signe du partage et du plaisir de se retrouver.

Dans ce but, l'association sera attentive aux événements du village et force de proposition pour des événements autour du jardin.

Le jardinage se fera dans un respect de l'environnement, selon des modes écoresponsables en remplaçant les produits phytosanitaires et traitements chimiques par des traitements biologiques, en privilégiant l'activité biologique du sol, en recyclant les déchets organiques, en privilégiant des plantes adaptées et non envahissantes et en optimisant l'usage de l'eau.



La transmission et le partage de connaissances, sont également l'une des motivations fortes à la création du jardin, qui sera aussi un support concret d'éducation à l'environnement auprès de l'école, partie prenante du projet.

Il permettra également de proposer une autre approche de "l'économique", en favorisant le plaisir de créer, produire, goûter et partager le fruit de ses efforts, quelles que soient ses ressources et en permettant à moindre coût une alimentation de qualité, saine et goûteuse.



Aujourd'hui, après avoir signé une convention de mise à disposition du terrain avec la mairie, les "Patates et Coquelicots" ont fini de réaliser leurs "lasagnes" et vont commencer à préparer leurs semis, chacun de leur côté, en attendant de pouvoir construire une petite serre à cet effet.

L'adhésion au jardin (20 euros pour l'année) a permis de réaliser l'acquisition de graines et quelques arbres fruitiers devraient également agrémenter le jardin avant la fin de l'hiver.



Nous nous retrouverons pour semer et planter au Printemps,
d'ici là n'hésitez pas à nous rejoindre...
(Renseignements : jardin.drom@gmail.com)

TRAIL DOG ADVENTURE

TRAIL DOG ADVENTURE est un club de sport canin attelé affilié à la Fédération Française des Sports de Traineau à chiens (FFST). Le club est né le 22/11/2014 de la rencontre de passionnés de chiens. Son siège social se situe à DROM (Ain) mais nos sorties nous promènent à travers le département.



Nous pratiquons au sein du club :

- ☛ Cani-randonnée
- ☛ Cani-cross
- ☛ Cani-VTT
- ☛ Cani-trotinette
- ☛ Ski-joering
- ☛ Traîneau



Nous aimons partager entraînements, randonnées et même ateliers divers (premiers secours canins, ateliers cordage, fartage...).

Hésitez pas à visiter notre page Facebook ainsi que notre site web : www.traildogadventure.com



Anthony Poncet, Président du club

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

2020 ! Quelle drôle d'année, pour la bibliothèque aussi.

La permanence a été fermée 21 semaines en raison de la pandémie et pourtant, le nombre d'emprunts de livres a peu baissé :

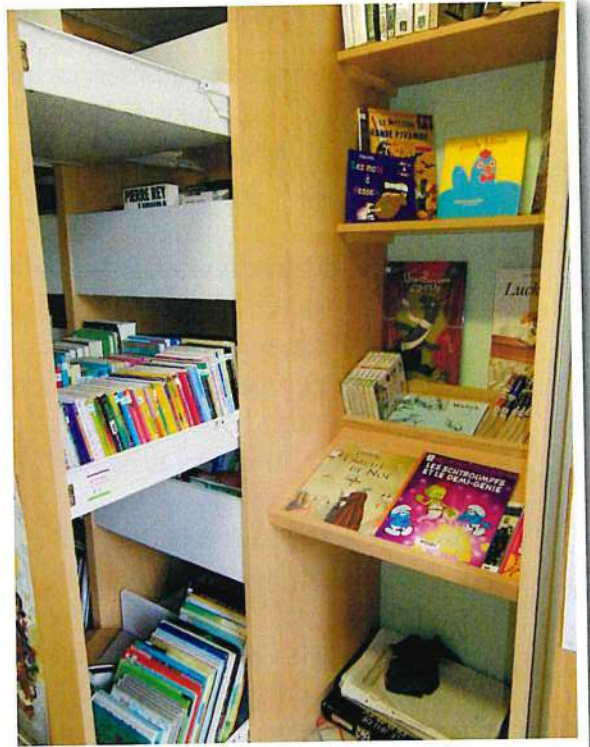
182 emprunteurs enfants pour 314 livres

70 emprunteurs adultes pour 163 livres.

Cette année, la BD a le vent en poupe ; c'est le genre le plus emprunté aussi bien par les enfants que par les adultes. Aussi les bénévoles s'efforcent de suivre la tendance, et ont élargi le choix de BD... Mais sans pour autant oublier les romans, documentaires, biographies, policiers... Ce sont plus de 95 nouveaux livres qui ont été choisis pour vous en février à la DLP, Direction de la Lecture Publique.

Bien sûr, si vous êtes à la recherche d'un titre, d'un auteur, que vous voulez découvrir, n'hésitez pas à venir nous en parler, ou à vous connecter sur le site lecture.ain.fr pour vérifier sa présence dans le listing et nous vous le commanderons.

Nous vous attendons dans un local réaménagé et accueillant et, bien sûr, en respectant les mesures sanitaires : pas plus de 2 ou 3 (si enfants) personnes à la fois, gel hydroalcoolique, sens de circulation, mise en quarantaine des livres rendus, nettoyage des tables, chaises, poignées de portes etc...après chaque permanence.



Aussi, en raison du couvre-feu, nous avons dû adapter nos horaires :

lundi de 16h30 à 17h30

mercredi de 16h30 à 17h30

samedi de 10h00 à 11h30

Lorsque tout ira bien, nous reviendrons à nos horaires habituels :

lundi de 17h30 à 19h00

mercredi de 17h00 à 18h00

samedi de 10h00 à 11h30

Vous en serez informés par le « Petit Dromadaire » et par un affichage.

Vos dévouées bibliothécaires, Monique, Marie-Thérèse et Martine.

2020 aura été une année bien particulière, néfaste pour bon nombre d'activités associatives. Comme beaucoup, Patrimoine aura aussi dû mettre ses projets « en sommeil ».

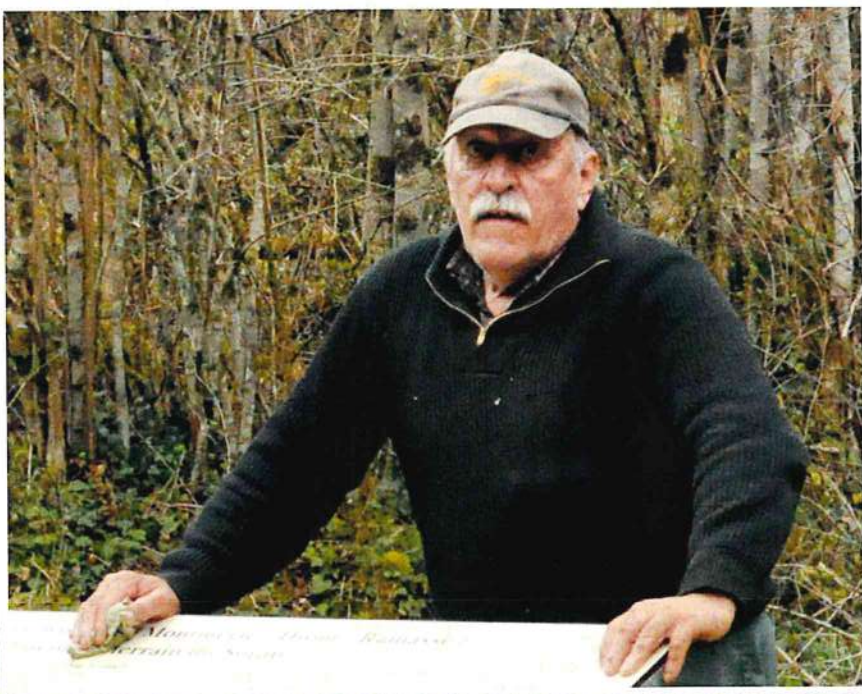
Toutefois, un « service minimum » a quand même été assuré par un sympathisant actif du groupe qui a procédé, avec l'efficacité et l'énergie qu'on lui connaît, au nettoyage des croix de Luy (calvaire des enfants mort-nés, et croix de la mission 1923) et du bois et du puits de Fay : on peut alors remercier sincèrement Roger Corretel.

Bois de Fay

Un édifice particulier : le "calvaire des enfants mort-nés" ...

Le chœur de l'église St Thyrese est signalé pour abriter les sépultures de plusieurs prêtres ; les fidèles, eux, étaient inhumés dans le cimetière de la paroisse, auparavant situé autour de l'église : côtés nord (actuel passage de l'alambic) et ouest (bord de la place Docteur Gaillard). Il a été transféré à son emplacement actuel entre 1854 et 1862, à l'extérieur du village, au lieu-dit "La Croix Jouvray".

Il est une troisième catégorie de défunts qui connaissait un "traitement" différent : les enfants mort-nés sans baptême. Ces derniers étaient "nuitamment portés au calvaire" situé sur le chemin des Conches, pour être enfouis dans une cavité sous le socle de la croix. Ce monument funèbre pourrait dater du VI^{ème} ou VII^{ème} siècle.



Une pratique très ancienne

En 1903, Hector Caillat, historien local, indique que cette pratique aurait perduré jusqu'en 1793. En effet, la révolution française connaît, cette année-là, la triste époque de la Terreur. Dans l'Ain, Albitte, "représentant du peuple", est particulièrement efficace dans sa lutte contre "le fanatisme religieux" : près de 800 clochers sont détruits (à Drom, on rase celui de l'église Saint Thyrse et on démolit la chapelle Sainte Catherine ; à Ramasse, les habitants sont contraints de détruire eux-mêmes la chapelle des Conches). Sur le calvaire de Drom, la croix est détruite ; un christ en relief était taillé dessus.

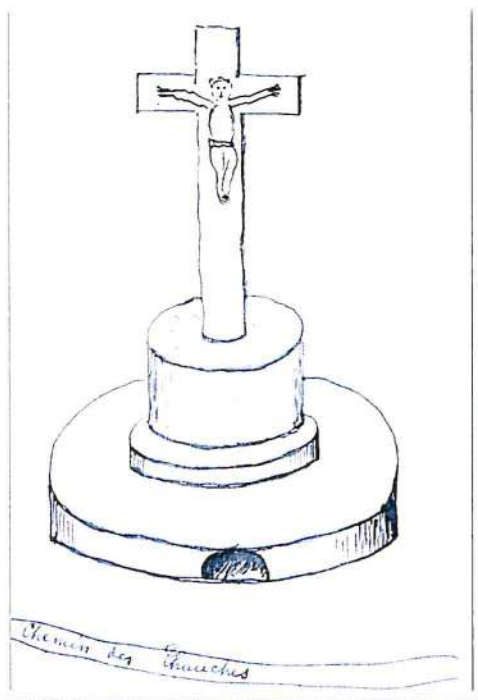


1927 Croix de pierre

Chaque année, ce lieu était le but d'une procession, lors de la fête de l'Ascension. Il y a 120 ans, Hector Caillat écrivait : "on peut encore voir sous la croix des os d'enfants et des restes de petits cercueils".

Chaque année, ce lieu était le but d'une procession, lors de la fête de l'Ascension.

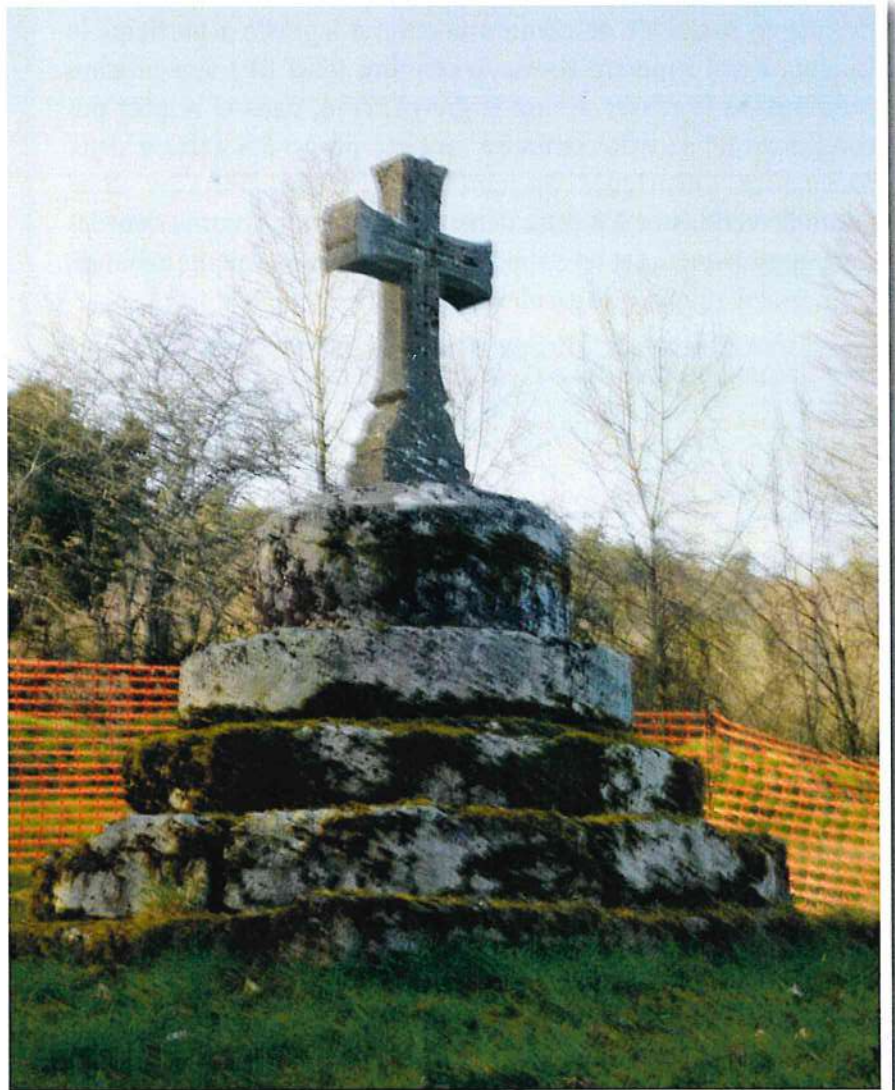
Il y a 120 ans, Hector Caillat écrivait : "on peut encore voir sous la croix des os d'enfants et des restes de petits cercueils".



Chemin des Conches

200 ans plus tard ...

En 2006, le socle est déplacé de quelques mètres pour se rapprocher du chemin et se désenclaver d'une parcelle privée. L'association "Patrimoine" se charge de cette opération, délicate du fait de la taille et de la fragilité des blocs de pierre séculaires, puis elle le recoiffe d'une croix tombale en pierre sculptée, donnée par les descendants de Mme et M. Alfred Carrier.



Cinéma rural : adaptations continues aux consignes ...

La saison avait bien commencé : déjà presque 100 entrées à Drom sur les huit premiers films, plus un neuvième juste pour les Dromignons, quand les premières contraintes sanitaires sont venues limiter la jauge des salles de cinéma. Le circuit du cinéma rural itinérant n'était alors pas impacté et a pu continuer... pendant quatre séances avant l'arrêt total du 15 mars, quand M. le Premier Ministre informait de sa décision de "fermer tous les lieux "non indispensables".

Puis, malgré une reprise rendue possible dès le 22 juin, l'association n'a pas jugé pertinent de reprendre son cycle de projections, à trois semaines de sa fin de saison et pour quelques séances dans des conditions incertaines.



L'ensemble des mesures prises par ailleurs marquait aussi l'arrêt général de toute l'industrie cinématographique. Alors, pour accompagner la réouverture de toutes les salles de cinéma (effective depuis le 22 juin) et inciter le public à retourner devant les écrans, la Fédération Nationale des Cinémas de France (FNCF) a lancé une campagne nationale de communication à laquelle a participé le Cinéma Rural Itinérant Bresse Revermont (CRI BR). Des affiches promouvant le retour devant le grand écran, dans le respect des conditions de sécurité sanitaire, ont été proposées grâce à deux partenaires historiques du cinéma : le CRI BR s'est donc naturellement associé à cette démarche. A Drom, comme dans les campagnes bressane et revermontoise, on a alors pu voir ses habituels panneaux d'affichage se garnir du slogan "Tous au cinéma" !



En relation régulière avec la FNCF par l'intermédiaire de l'Association Nationale des Cinémas Itinérants (ANCI), la structure aindinoise s'est équipée du matériel requis et a adapté ses procédures pour un **accueil sécurisé** des spectateurs, lui permettant de commencer une nouvelle saison début septembre.

Mais le département est alors passé, le 22 octobre, en zone de couvre-feu. Dès cette annonce, anticipant les recommandations de l'ANCI, 16 équipes sur les 17 villages (90 bénévoles) ont décidé d'avancer les horaires des séances afin que les spectateurs puissent avoir le temps de rejoindre leur domicile avant 21 heures. Cinq projections ont encore pu être réalisées dans quatre villages... jusqu'à l'annonce du reconfinement, le 30 octobre !



Depuis, entre salles de spectacles fermées et couvre-feu, les cinémas ne peuvent toujours pas accueillir du public, malgré les précautions prises.

Comme d'autres activités, le cinéma devra donc attendre des jours meilleurs pour revenir animer les salles sombres de Bresse et Revermont !

Séance estivale en plein air ! Entre-temps, l'association a répondu favorablement à une sollicitation de la communauté d'agglomération **CA3B** pour participer à l'animation "Un été sous chapiteau". Dédiée au cirque et au spectacle vivant, la manifestation proposait, cette année, la projection d'un film en plein air dans le tout nouveau "théâtre de verdure" aménagé à Etrez par la commune de Bresse Vallons. Un partenariat a ainsi été mis en place, associant aussi "Cinébus", association savoyarde de cinéma itinérant. En juillet, dans un cadre idéal, plus de 200 spectateurs ont découvert une image de qualité sur un écran de 12 mètres sur 8.



Les activités de l'année 2020 de l'Association Revermontoise pour la Conservation des Mécaniques Anciennes (A.R.C.M.A) ont été réduites du fait de la situation sanitaire « covid 19 ».

Voici notre bilan moral 2020 :

- ☞ Du 13 au 16 février 2020 : Participation au salon du deux roues à Lyon, avec une Exposition Radior.
- ☞ 22 février : Journée vapeur à Groslée. En mémoire à Jean-Paul BREVET de Viriat, membre de l'association, qui avait donné et restauré un moteur à vapeur.
- ☞ La crise sanitaire nous a contraint à annuler la bourse d'échanges de DROM initialement prévue le 26 avril, durant le premier confinement.
- ☞ 2 Août : Sortie motos-autos ancienne, balade dans le Revermont.

Les activités de l'association vont être transférées à NIVIGNE et SURAN, où la municipalité nous accueille dans des locaux industriels route de Franche-comté à CHAVANNES.



Depuis juillet, l'aménagement des locaux, le déménagement du matériel et outillages ont été conduits ; avec les difficultés liées au confinement et couvre-feu. Vous pourrez venir découvrir nos nouveaux locaux dès qu'ils seront complètement installés. Nous avons dû aussi, à contre cœur, annuler la bourse de cette année qui devait avoir lieu le 25 avril.

Nous vous donnons rendez-vous le 24 avril 2022 pour la 27^{ème} édition de Bourse d'échanges-exposition de DROM.



CLUB DE L'ÂGE D'OR



Le Club de l'Âge d'Or a cessé de se rassembler au mois de mars 2020 à cause de la pandémie. Nous n' avons pas pu fabriquer nos crêpes pour la fête patronale, ni notre assemblée générale, ni notre repas de fin de saison au mois de juin 2020 .Nous espérons pouvoir nous rencontrer pour jouer aux cartes, au scrabble, au rummikub, et passer un bon moment. Comme chaque année un appel est lancé à tous les retraités désirant nous rejoindre le mercredi après midi à la salle polyvalente. Toutes et tous seraient les bienvenues.



CCAS

Étant donné la fermeture des restaurants, le traditionnel repas de fin d'année offert aux plus de 70 ans a été remplacé par des paniers garnis. Ces derniers ont été confectionnés par le magasin Gamm Vert de Simandre sur Suran. La distribution a ensuite été assurée par Marie Thérèse Corretel et Michelle Blatrix courant Décembre. En ces temps difficiles de crise, elles ont ainsi pu partager quelques moments de convivialités avec nos aînés, dans les respect des gestes barrières.

Merci à elles !



